

Eloge de l'ennui dans un monde suractivé

PAGE 7

Remboursements
des prestations
des kinésithérapeutes
et des soins infirmiers

Pages 9 et 10

© Laurence Mouton/Photo Alto/REPORTERS

jeunes

Trouver sa voie

Que faire à la fin des études?
Se spécialiser, voyager, travailler,
faire du volontariat...
L'important est de rêver son avenir.

PAGE 6

conseils juridiques

Prêt d'argent

Même entre amis ou en famille,
l'emprunt d'argent peut s'avérer
risqué. Mieux vaut un écrit en
bonne et due forme.

PAGE 2

alimentation

La malbouffe au pilori

Taxer les aliments trop gras, sucrés,
salés... Une solution simpliste.
C'est toute la filière agroalimentaire
qui doit être questionnée.

PAGE 3

international

Reportage au Mali

Il est l'un des premiers pays d'Afrique
à développer un système d'assurance
maladie obligatoire et à soutenir les
mutuelles de santé.

PAGE 8

Conseils juridiques

Le prêt d'argent entre particuliers

Avec la crise, de plus en plus de personnes se trouvent dans l'impossibilité d'emprunter auprès des banques ou des sociétés de crédit. Elles se tournent alors vers la famille ou les amis. Conseils pour éviter déboires et déconvenues entre proches.



Se prêter de l'argent entre amis : mieux vaut un écrit.

Prêter de l'argent à un ami, un proche de la famille ou une connaissance n'est pas sans conséquence ni risque. En effet, les relations peuvent facilement vaciller et se détériorer au cours du temps. Il peut arriver que l'emprunteur ne respecte pas l'échéance de remboursement ou, tout simplement, conteste avoir reçu la somme d'argent. Dès lors, avant de remettre l'argent à un emprunteur, même si c'est un frère, une cousine ou un ami, il est vivement recommandé de rédiger un écrit.

Celui-ci permet de revendiquer plus facilement l'argent prêté devant le juge. Il appartient en effet à celui qui réclame le remboursement de sommes de démontrer la remise de cet argent.

Cet écrit peut prendre la forme soit d'un contrat de prêt, soit d'une reconnaissance de dette. Généralement, un simple écrit est rédigé entre le prêteur et l'emprunteur. Cependant, il peut aussi être rédigé chez un notaire. On parle alors d'un acte authentique dont la valeur probante peut difficilement être remise en cause.

Contrat de prêt

Dans le contrat écrit, il est utile de mentionner avec précision certains éléments et caractéristiques du prêt. Cela évite, par exemple, des discussions sur les modalités de remboursement. Doivent figurer l'identité complète du prêteur, celle de l'emprunteur ainsi que le lieu et la date de la conclusion du contrat. La somme totale empruntée doit être

mentionnée en chiffres et en toutes lettres. Il est également intéressant d'indiquer les conditions auxquelles le prêt a été conclu, l'éventuel taux d'intérêt accepté et le montant des échéances à rembourser. Le moyen par lequel l'argent est remis peut aussi être précisé : en liquide, par virement bancaire, etc. L'objectif pour lequel le prêt a été consenti peut encore compléter le document. Bien évidemment, les deux parties doivent signer le contrat en apposant la mention manuscrite "lu et approuvé".

Reconnaissance de dette

Une autre manière de formaliser le prêt est la reconnaissance de dette. Cette reconnaissance est un engagement unilatéral de l'emprunteur attestant qu'il doit telle somme d'ar-

Des prêts entre particuliers sur le net ?

Une nouvelle tendance a vu le jour, d'abord aux Etats-Unis puis en Europe. C'est le "peer-to-peer banking" (p2p), système par lequel des sites Internet proposent de servir d'intermédiaire pour des prêts entre particuliers. On emprunte ainsi sans passer par une banque, ce qui permet notamment de bénéficier de taux d'intérêts avantageux.

Actuellement, notre cadre légal n'autorise pas la création de sites belges proposant ce type d'activités. Par contre, on trouve sur la toile de nombreuses propositions de prêt, hébergées sur des sites étrangers. De plus en plus de sites sont sérieux et professionnels (Lending Club, Zopa, Friendsclear, Prosper, etc.). Cependant, il faut rester vigilant. Certains sites sont mis en place par des escrocs qui ont pour seul but de soutirer de l'argent et d'usurper des identités pour tromper d'autres personnes. Il faut donc bien se renseigner sur la fiabilité du site et surtout, ne jamais verser un centime avant d'être certain de la bonne foi de son interlocuteur. En cas de doute, un conseil : se rendre sur le portail commun de la police fédérale et du SPF Economie, www.ecops.be afin de signaler des délits commis sur ou via Internet.

// ASBL DQ

gent à telle personne. En principe, elle doit être écrite de la main de l'emprunteur. Dans les cas où elle n'est pas entièrement manuscrite, il est nécessaire que l'emprunteur écrive de sa main la formule "bon" ou "approuvé" avec la somme indiquée en toutes lettres. En cas d'oubli de cette formalité, l'écrit n'est pas considéré comme une reconnaissance de dette, mais peut toujours constituer un commencement de preuve par écrit. Dans tous les cas, la reconnaissance de dette doit bien évidemment être signée par le seul emprunteur.

Avec ou sans intérêt

Prêteur et emprunteur peuvent convenir ou pas d'un intérêt sur la somme prêtée. Ils peuvent librement en fixer le taux. Cependant, le prêteur ne peut pas abuser des faiblesses ou de l'ignorance de l'emprunteur en fixant un intérêt excédant manifestement l'intérêt normal. Inutile donc de "charger" l'emprunteur avec un taux d'intérêt de 27% par exemple. Dans ce cas, à la demande de l'emprunteur, le juge peut réduire ses obligations au remboursement du capital prêté et au paiement de l'intérêt légal qui est de 4,25%.

// ASBL DROITS QUOTIDIEN



>> Durant le mois qui suit la publication de cet article, consultez les questions complémentaires sur le thème abordé dans la rubrique accès libre sur le site : www.droitsquotidiens.be

Solival vous conseille

Les aides à l'habillement

Lorsqu'on souffre d'arthrose, de la hanche ou du dos ou qu'on ne peut plus utiliser qu'une main, s'habiller seul peut devenir difficile. Quelques aides techniques permettent de conserver son autonomie dans cette activité quotidienne.

- **L'enfile bas** permet d'enfiler ses chaussettes ou, selon le modèle, ses bas de contention, sans difficulté et sans se baisser. Il facilite la vie des personnes souffrant de problèmes de hanche ou de dos. (photos 1 et 2)
- Mettre des bas c'est bien mais il faut aussi pouvoir les enlever. Ici aussi un **long manche** peut aider à ne pas se baisser. (photo 3)

- **L'enfile slip** est très pratique : il suffit d'enfiler le slip sur le cadre puis, les poignées permettent de passer les pieds sans se pencher. Un système D fabriqué maison peut aussi être réalisé à l'aide de deux pinces à linges rallongées par un manche en bois. (photo 4)
- **L'enfile soutien-gorge** est utile aux femmes qui n'ont l'usage que

d'un bras. Il permet de remplacer la main qui tient le sous-vêtement pour pouvoir agraffer le soutien-gorge de l'autre main. (photo 5)

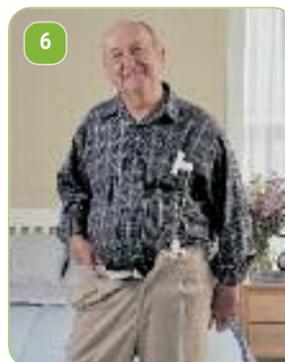
- **Une pince à pantalon** est la solution pour maintenir le pantalon le temps d'activer la fermeture éclair et le bouton. Après avoir tiré sur la première moitié du pantalon, on peut fixer la pince sur les vêtements du dessus et continuer à tirer l'autre moitié. (photo 6)

Chaque aide technique nécessite une phase d'apprentissage et d'adapta-

tion. Il est donc vivement conseillé d'essayer ce matériel avant tout achat. Le choix d'une aide technique est individuel et doit être adapté aux capacités de la personne. Le matériel décrit dans cet article peut se trouver en bandagisterie. Mais la liste n'est pas exhaustive. Il existe également des solutions pour lacer ses chaussures, fermer ses tirettes, etc.

N'hésitez pas à demander conseil aux ergothérapeutes de l'asbl Solival Wallonie-Bruxelles (voir coordonnées ci-contre).

SOLIVAL WALLONIE-BRUXELLES est à votre service tous les jours ouvrables de 9 à 16h.
 Une salle d'apprentissage et d'essai est ouverte au CHU de Mont-Godinne - 5530 Yvoir
 Une autre salle existe aussi rue des fauldeurs, 1 à 6530 Thuin.
 Tél. : 070/22.12.20
 e-mail : info@solivalwb.be
www.solivalwb.be



// LA SANTÉ,
C'EST AUSSI //

Regard de Quentin Derouet, 24 ans, étudiant en photographie à l'école des arts de l'image, Le 75. Extrait de reportages menés pour En Marche et supervisés par Marc Detiffe.



PLUS QUE LA MÉCANIQUE

Custoprothetik est un collectif créé par un orthoprothésiste (Simon Colin) et un graphiste (Emmanuel Wostyn). Ensemble, ils personnalisent des appareillages orthopédiques. L'habillage des prothèses se fait graphique (illustration, peinture, photographie, texture...). A l'instar du tatouage, l'appareil passé par les mains du designer singularise. Une manière d'aider les personnes appareillées dans leur reconstruction identitaire. <http://custoprothetik.com/>

>> A voir dans son entièreté sur www.enmarche.be

Avec le soutien de la Loterie nationale.

Nouvelle association professionnelle

Les assureurs mutualistes se regroupent au sein de Mutassur

Les 11 sociétés mutualistes d'assurance actives en Belgique, ainsi que les 54 mutualités régionales qui sont responsables de la distribution et de l'administration de leurs produits d'assurance viennent de se regrouper au sein d'une association professionnelle baptisée "Mutassur".

Depuis le 1^{er} janvier 2012, une nouvelle loi soumet les assurances facultatives proposées par les mutualités à leurs membres à la plupart des règles qui s'appliquent aux assureurs privés (1). De surcroît, elle impose aux mutualités de loger et gérer leurs assurances facultatives dans une entité juridique distincte et spécialisée. Pour se conformer à cette loi, la Mutualité chrétienne a donc créé une nouvelle société mutualiste intitulée "MC Assure" qui a débuté à cette date. Nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises dans En Marche (notamment dans les éditions du 17 novembre 2011 et 19 janvier 2012).

Ainsi, dans le paysage belge, sont apparues onze sociétés mutualistes d'assurance : deux dans le giron des Mutualités chrétiennes (l'une francophone, l'autre néerlandophone), trois auprès des Mutualités socialistes, trois aussi aux Mutualités libres, deux aux Mutualités neutres et une auprès des Mutualités libérales.

Les 11 sociétés mutualistes et les 54 mutualités régionales qui distribuent et administrent leurs produits d'assurance ont décidé de se regrouper dans une association professionnelle, appelée Mutassur. Grâce à cette association, le monde mutualiste veut faire entendre sa propre voix d'organisation sociale non marchande dans le secteur des assurances. Les entreprises d'assurance mutualistes ont comme caractéristiques de ne pouvoir assurer que leurs propres membres. Leur agrément est également limité à la pratique de la branche maladie et de la branche assistance (branches 2 et 18 des assurances). Actuellement, les assureurs mutualistes proposent quasi exclusivement des assurances dans le domaine de la maladie (assurances hospitalisation). Ensemble, elles comptent pratiquement 3,3 millions d'assurés belges.

(1) Loi du 26 avril 2010 modifiant la loi du 6 août 1990.

A suivre...

Manger, est-il devenu un acte militant ?

"Nos systèmes alimentaires rendent les gens malades", signale Olivier De Schutter, rapporteur spécial de l'Onu sur le droit à l'alimentation et successeur du bouillonnant Jean Ziegler. Dans le collimateur, on trouve bien entendu la sous-alimentation dont souffre une large partie de la population mondiale, et la "faim cachée", celle des carencés, des malnutris. Plus étonnant, le scrutateur de l'alimentation vise aussi l'autre extrême : le surpoids et l'obésité qui affectent 1,3 milliard de personnes (1).

Le droit à l'alimentation - devenu son combat et son métier -, Olivier De Schutter l'envisage non seulement comme l'accès à une nourriture suffisante mais aussi comme la "possibilité d'avoir un régime alimentaire équilibré et nutritif". La pléthore de pilules aminçissantes, de méthodes d'accompagnement à la perte de poids, de messages d'attention à nos styles de vie dit l'ampleur du problème. Mais cette profusion se limite à une série de remèdes médicaux qui ne s'attaquent pas aux "problèmes systémiques" à l'origine de la "mauvaise nutrition".

De l'avis du rapporteur spécial, il y a bien d'autres actions à mener. Ce 6 mars, dans son rapport au Conseil des droits de l'homme des Nations unies, il en identifie cinq : taxer les produits préjudiciables à la santé ; réglementer les aliments riches en graisses saturées, en sel et en sucre ; mettre un frein à la publicité pour la malbouffe ; réviser les subventions agricoles peu judicieuses qui rendent certains ingrédients moins chers que d'autres ; et soutenir la production alimentaire locale pour que les consommateurs aient accès à des aliments sains, frais et nutritifs.

Taxer la malbouffe

Les Unes des médias ne semblent avoir retenu que la proposition relative à la taxation des produits préjudiciables à la santé. Et les commentaires des observateurs interrogés sur ce point sont allés bon train. Les uns - comme le Crioc - préférant, à l'idée de l'augmentation de la TVA sur les produits néfastes à la santé, celle de sa réduction sur les fruits et légumes ; les autres - comme Test Achats - considérant la mesure trop facile et la problématique plus large, plaidant alors pour un meilleur étiquetage ou encore un contrôle accru de l'industrie agroalimentaire... Réactivité trop immédiate ? Une lecture plus approfondie du rapport permet en tout cas de remarquer que l'idée de rendre les aliments sains plus accessibles n'est pas absente du rapport de De Schutter (1). Les mesures de taxation des biens de consommation sont en effet souvent critiquées pour engendrer une augmentation des prix pour le consommateur en bout de course et pénaliser les plus pauvres. Ces derniers "consacrent une part proportionnellement plus importante de leur revenu à l'alimentation et sont souvent contraints d'adopter des régimes alimentaires dommageables pour la santé. On peut y remédier en utilisant les recettes fiscales pour rendre les aliments sains plus accessibles, car ce sont les prix relatifs qui doivent changer", lit-on dans le rapport. Surtout, aux yeux du rapporteur onusien, le prix - s'il n'est pas à négliger - n'est pas le seul facteur à l'origine de la situation. D'autres mesures s'imposent, pour "refaçonner les systèmes agroalimentaires".

Cette nourriture usinée qui nous emplit
Parmi les éléments pointés du doigt par Olivier De Schutter, comme par de nombreux autres observateurs des comestibles : les aliments transformés. Au grand bénéfice de l'industrie agroalimentaire, ils abondent, avec leur richesse en

acides gras saturés et trans, avec les sel et sucres ajoutés. Même le "fait maison" des restaurants est atteint, révèle le restaurateur français Xavier Denamur, à l'origine du film "République de la malbouffe" (2). Gains de temps et de main d'œuvre à l'appui, les livraisons de produits usinés par l'industrie font office de fréquentation du marché matinal pour nombre de cuisiniers et remplacent les bonnes relations avec les producteurs du cru, les paysans d'à côté. La restauration se met en mode "service" et perd ses accents d'art de vivre. Elle déballe et réchauffe, plus que de sélectionner et de façonner - devenu presque acte de résistance.

Nos goûts souffrent de formatage. La saisonnalité disparaît au profit de la disponibilité de toutes sortes de mets, à tout moment de l'année. Et, dans une fin louable de nous simplifier l'existence, le "pré-préparé" se développe. Le prémâché et le déjà-cuit font des ravages. Ainsi le raconte le professeur François Desgrandchamps, urologue, au travers d'une expérience aussi insolite que révélatrice avec des pythons et de la viande. La recherche a montré les effets de l'absorption du prémâché et du cuit sur la prise de poids (3). "L'absence de mastication fait l'obèse", résume-t-il.

Le marketing du frigo

La balle est-elle dans le camp du consommateur ? Dans les choix de ses produits, dans sa manière de les consommer, dans son oubli d'être à l'écoute de son sentiment de satiété ? Pas uniquement. D'autant que nos fourchettes sont sous influence. Le marketing rivalise souvent de "bonnes idées" pour nous inciter à consommer ce qui lui rapporte. En guise d'exemple, le diététicien Patrick Mullie parle des stratégies à l'œuvre avec les aliments light - qui entendent faire déboursier pour éviter de grossir -, avec l'augmentation de la taille des portions... (4) "Comment résister, par exemple, à une offre aussi alléchante qu'un hamburger pour 1 euro, deux pour 1,3 euro?", écrit-il. En tant que consommateurs, nous avons appris à faire attention à notre argent, donc ceci a tout l'air d'une superbe occasion de faire une bonne affaire. En réalité il achète surtout un second hamburger dont il n'a nul besoin". Et les exemples se multiplient. A grand renfort de moyens. Interpellant, le constat du rapporteur de l'Onu pour le droit à l'alimentation : "En 2010, les entreprises américaines ont dépensé, 8,5 milliards de dollars en publicité pour de la nourriture, des confiseries et des boissons non alcoolisées, alors que 44 millions de dollars avaient été budgétisés pour le principal programme d'alimentation saine du gouvernement américain".

Les messages d'attention à la santé qui accompagnent les pubs de biscuits, chips et autres sodas - sur les chaînes de télévision françaises notamment - ont des airs de bien maigres cache-misères. Bien plus, il y a des priorités à changer, voire un renversement de logique à opérer sur le terrain du - super - marché.

// CATHERINE DALOZE

et (1) Rapport disponible sur www.srfood.org

(2) Dossier et DVD diffusés dans le mensuel Rue 89, n° février-mars 2012. www.rue89.com

(3) Nourris de viande hachée et cuite, les pythons prennent plus de poids que ceux qui sont nourris avec la même quantité de la même viande mais crue et sur os.

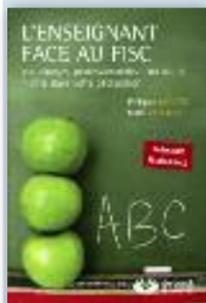
(4) Patrick Mullie, "Engraisser les actionnaires ? L'obésité, conséquence des lois de l'économie de marché ?", dans Education Santé, n° 233, avril 2008.

> Bricoleurs du cœur

Handicap International lance son appel à projets de Bricoleurs du cœur. Il récompensera des inventions peu coûteuses et bricolées qui facilitent la vie des personnes âgées ou handicapées. Trucs et astuces pour aider ces personnes à s'habiller, manger, se déplacer... peuvent se faire connaître avant le 20 juin auprès d'Handicap international.

INFOS : WWW.HANDICAP-INTERNATIONAL.BE - 02/233.01.02.

> Enseignants face au fisc



Les Editions De Boeck et Larcier publient un ouvrage à destination des enseignants afin de les aider dans leur déclaration fiscale. Les frais professionnels sont mentionnés sous forme de forfait par l'administration fiscale. Or, les frais réels dépassent bien souvent ce dernier. Quel enseignant n'a pas un bureau chez lui pour travailler, qui n'achète pas son propre matériel... ? Dans cet ouvrage, les auteurs présentent à l'enseignant comment optimiser le calcul des frais professionnels dans sa déclaration fiscale.

L'ENSEIGNANT FACE AU FISC, PAR PH. MEURÉE ET M. VAN LOO, ED. DE BOECK ET LARCIER, 2012. PRIX : 25 EUR.

> Isolants naturels

Nature et Progrès propose des fiches conseils destinées au grand public sur les isolants naturels. Renouvelables, inoffensifs pour la santé de l'ouvrier et de l'habitant, moins gourmands en énergie tout en restant efficaces, les isolants écologiques ont fini par convaincre les différents acteurs dans la lutte contre le réchauffement climatique. Les fiches proposées par l'association s'articulent autour de 4 thèmes : isoler le sol, le toit et les murs et, enfin, pourquoi isoler ?

TÉLÉCHARGEABLES SUR WWW.NATPRO.BE. INFOS : 081/30.36.90.

> Handicaps et projet professionnel

L'Atelier des droits sociaux vient d'éditionner une brochure très détaillée, intitulée "bénéfice d'allocations aux personnes handicapées et projet professionnel". Elle reprend tous les montants de ces allocations et envisage des questions comme l'influence d'une activité professionnelle sur la reconnaissance médicale de la personne handicapée et sur le montant de diverses allocations.

INFOS : 02/512.02.90 OU 71.57 - WWW.ATELIERDROITSSOCIAUX.BE

L'apprentissage des langues, uniquement pour les Wallons ?

L'importance de la maîtrise des langues n'est plus à démontrer. De surcroît, dans un pays trilingue... Souvent à la traîne dans ce domaine par rapport à leurs voisins du nord du pays, les Wallons ont, depuis quelques mois, un outil à leur disposition pour apprendre les langues nationales et l'anglais. Et les Bruxellois, là-dedans ?



Wallangues, c'est le nom de la plateforme Internet wallonne pour l'apprentissage des langues. Lancée en novembre dernier, elle s'adresse aux Wallons de plus de 18 ans. Grâce à son côté ludique, son succès est déjà confirmé. Près de 90.000 personnes ont rejoint, en quelques mois, ces cours virtuels. L'apprentissage de quatre langues y est proposé : les trois langues nationales, à savoir le français, le néerlandais et l'allemand, et, en plus, l'anglais. Généralement, une à deux langues sont suivies et celle qui arrive en tête est le néerlandais, suivie de l'anglais.

Le principe est simple : une inscription sur le site Internet suffit. Wallangues propose alors un test pour se situer dans la maîtrise de la langue choisie. Après avoir déterminé son niveau (selon les cotes européennes, allant de A1, élémentaire à C2,

avancé), l'internaute peut suivre des cours adaptés à ses connaissances. Il peut se connecter le temps qu'il veut à Wallangues et quand il le souhaite. Les cours se suivent en toute autonomie. Compréhension et expression orale, grammaire, conjugaison..., rien n'a été oublié. L'élève travaille à son rythme et de partout.

Partout ? Née dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert, cette initiative est, pour l'instant, en principe, destinée aux Wallons (dont l'adresse postale est demandée à l'inscription). Heureusement, Internet, n'ayant pas de frontières, ne s'arrête pas au découpage régional compliqué de la Belgique. De plus, il serait dommage de ne pas faire profiter tous les Belges de cette belle expérience. Le cabinet du Ministre wallon en charge de la formation, André Antoine, à l'origine du projet le confirme : "L'idée est d'étendre l'initiative aux Bruxellois. Les discussions sont d'ailleurs en cours."

Le bi- (tri-, voire quadri-)linguisme ne sera peut-être pas acquis totalement au terme du parcours suivi sur Wallangues. Car la clé d'un apprentissage réussi reste tout de même la pratique dans des situations réelles. C'est pourquoi des cours dispensés par le Forem sont proposés pour compléter la formation linguistique.

//VT

>> Infos : www.wallangues.be

Crèches et garderies : la galère des jeunes parents

La Ligue des familles a sondé plusieurs milliers de parents d'enfants de moins de douze ans. Objectif : connaître leur sentiment sur l'accueil réservé à leur progéniture avant l'obligation scolaire ou hors leçons. Bilan : peut mieux faire !

La difficulté de concilier la vie familiale et la vie professionnelle tient, en bonne partie, au manque de places d'accueil dans les crèches et aux lacunes dans les formules d'accueil extrascolaire. Pour les moins de trois ans, par exemple, la Belgique est tenue de respecter, à travers ses Communautés, un taux de couverture de 33%. Ce taux exprime le rapport entre le nombre de places disponibles et le nombre total d'enfants susceptibles d'être accueillis. Or il est, dans la Fédération Wallonie-Bruxelles, de 27%. La Ligue des familles a voulu savoir ce qui se cache derrière ce chiffre brut. Elle a donc interrogé, avec Dedicated Resarch, près de 5340 parents d'enfants de moins de 12 ans. Essentiellement des mères qui sont plutôt plus diplômées et mieux rémunérées que la moyenne de la population.

Quelques chiffres d'abord. Plus de 70% des parents d'enfants de moins de trois ans ont des difficultés à trouver une solution pour leur enfant, faute de place disponible. A cette difficulté s'ajoute celle du prix du service : près d'un parent sur six renonce à une place d'accueil, jugée trop onéreuse. La Ligue plaide pour un sys-

tème de financement qui ne soit plus uniquement basé sur le nombre d'enfants accueillis mais, aussi, sur les horaires pratiqués. On pourrait ainsi mieux répondre aux personnes qui ont des horaires très matinaux ou débordant sur les soirées. Sur le plan qualitatif, les crèches subventionnées par l'ONE satisfont en général les parents. La Ligue relève toutefois qu'en dehors de ces infrastructures, il est impossible de se faire une idée précise de la participation financière réclamée. Elle relève également le statut très précaire des accueillant(e)s, à quel point qu'un début de pénurie se dessine dans ce secteur. Enfin, dans certaines régions, le



© Michel Houet / BELPRESS

Bien vivre chez soi

Souvent, les personnes âgées ou en situation d'handicap rencontrent au quotidien des difficultés liées à une perte d'autonomie ou de mobilité. Elles désirent néanmoins rester chez elles. Pour bien vivre chez soi, il existe quantité d'aides et de services. Le site internet "bienvivrechezsoi.be" fourmille d'informations utiles à ce sujet.

En Wallonie, la Plateforme "Bien vivre chez soi" a pour but de permettre aux personnes qui ont des capacités restreintes de continuer à vivre chez elles dans de bonnes conditions. Le premier axe développé par la Plateforme a consisté en l'élaboration d'un site internet destiné aux personnes âgées ou handicapées mais aussi aux aidants proches qui ne savent pas toujours vers qui se tourner pour aider leur parent à rester le plus longtemps possible chez eux. Pour faciliter le maintien à domicile, il existe en effet des services d'aides et de soins à domicile, du matériel adapté, des solutions d'aménagement des lieux de vie ainsi que des interventions financières diverses.

Le site www.bienvivrechezsoi.be fourmille d'informations sur les conseils, aides et services qui favorisent l'autonomie en Wallonie. Il contient un inventaire des différents acteurs-clés intervenant à domicile. Ne sont pas oubliés non plus les loisirs, les sports adaptés, les aides aux aidants proches... Il propose aussi la lecture de nombreux documents et brochures sur les aides techniques proposées en fonction des difficultés quotidiennes, la prévention des escarres, la prévention des chutes, etc.



© Pierre Rousseau / BELPRESS

Concrètement, le visiteur est invité à cliquer soit sur une pièce de la maison dessinée sur la page d'accueil, soit sur une difficulté reprise dans un menu déroulant ("J'ai besoin d'aide pour..."). S'il est à la recherche d'informations et conseils personnalisés sur des aides techniques, du matériel adapté ou sur l'aménagement du domicile, il peut directement envoyer une demande à un service conseil en aménagement pour obtenir gratuitement des conseils ou une visite à domicile. Ce service, tel que celui qu'offre Solival Wallonie-Bruxelles, proposera des solutions en tenant compte des habitudes de la personne, de son environnement et de son projet de vie.

//JD

>> Plus d'infos : www.bienvivrechezsoi.be

taux de couverture de 33% est jugé insuffisant.

Pour les enfants de 3 à 12 ans, un parent interrogé sur trois éprouve des difficultés de garde après 16 heures, et plus d'un sur deux pour les journées pédagogiques. Même si les garderies scolaires sont beaucoup plus nombreuses qu'il y a dix ans, nombreux sont les parents à regretter leur manque de qualité : locaux et sanitaires inadéquats, manque de personnel qualifié, etc. L'accueil extrascolaire a un impact important sur la vie professionnelle (21 % ont du diminuer leur temps de travail, 12 % arrêter purement et simplement leur

boulot) et sur la vie familiale. Sans surprise, les stages pendant les vacances sont jugés globalement trop chers, bien qu'assez satisfaisants en termes de qualité.

La Ligue des familles relève qu'aucune structure d'accueil ne peut survivre avec les seuls subsides de l'ONE. Elle constate également que le temps de midi, dans les écoles, baigne dans le flou juridique le plus complet : ni temps d'accueil libre, ni temps scolaire, ce qui n'encourage pas, notamment, à la qualité de l'alimentation. Elle lance un plaidoyer en faveur d'une politique d'accueil de l'enfant tout au long de la journée. "Un Etat qui investit dans les politiques d'accueil de l'enfance de qualité - de par ses fonctions éducatives, d'inclusion sociale et de soutien à l'emploi - peut espérer un retour sur investissement équivalent à plusieurs fois le capital investi. Le sous-financement ne trouve aucune justification, pas même économique".

//PHL

>> Les résultats de l'enquête sont disponibles dans le n°7 du Ligeur des Parents, du 14 mars. Infos : 02/507.72.11 - www.citoyenparent.be

Bébé nageurs : à éviter avant l'âge d'un an

Selon le Conseil supérieur de la Santé, il est déconseillé d'aller nager en piscine avec des enfants de moins d'un an. La relation entre le chlore et l'asthme n'a, a priori, aucun rapport avec cet avis. En cela, le CSS prend le contrepied d'études antérieures décourageant la natation avec les jeunes enfants.

Dans un avis récemment remis aux autorités politiques, le Conseil supérieur de la Santé (CSS) décourage la fréquentation des piscines pour les enfants âgés de 0 à 12 mois. Aux yeux de ses cinq experts pneumologues et toxicologues, les enfants ne sont pas capables de coordonner leurs membres avant l'âge de cinq ans. Quant au bien-être lié à la fréquentation de l'eau en compagnie des parents, cet avantage est sérieusement contrebalancé par l'exposition des bébés à diverses infections liées à la température élevée de l'air et de l'eau. Les jeunes enfants sont, par exemple, particulièrement sensibles aux otites. Le Conseil estime que l'exposition aux micro-organismes est, notamment, le fait des piscines privées où le contrôle et l'inspection sur les conditions d'hygiène ne sont pas systématiques. En conclusion, il estime que les avantages de l'exercice physique et de la familiarisation avec

l'élément aqueux peuvent s'obtenir dans un contexte plus sûr: le bain à domicile...

A partir d'un an, la pratique de la natation doit être encouragée, selon le CSS, même si l'enfant est asthmatique. Il estime en effet que les avantages de la natation l'emportent sur les risques liés au chlore et à ses dérivés. On sait en effet que le chlore, utilisé dans la majorité des piscines belges, se transforme en produits dérivés dont la concentration peut s'avérer toxique. En recommandant la natation à partir de cet âge, le CSS prend ouvertement le contrepied des travaux du Pr Alfred Bernard (Cliniques Saint-Luc, UCL) qui, à plusieurs reprises, avait tiré la sonnette d'alarme à ce sujet. Selon lui, les enfants bien au-delà d'un an vivent une période de grande sensibilité biologique pendant laquelle, au contact du chlore (par voie aérienne mais



© Gero Bieber-Hugues / REPORTERS

aussi cutanée), ils sont vulnérables à l'asthme mais aussi à des troubles de la fertilité. Ses travaux ont conclu que les sous-produits de la désinfection par le chlore, comme la chloramine, sont suffisamment connus, aujourd'hui, pour justifier la non-pratique de la natation des enfants dans les piscines soumises à ce type de traitement. Le CSS, lui, est clair: "il n'existe aucune preuve de ce que la natation dans les piscines publiques chlorées (soumises à inspection) est à l'origine d'asthme ou d'autres affections". En l'absence de preuve, dit-il, il faut mieux étudier le phénomène la relation entre la natation récréative et l'asthme infantile.

Qu'en penser? Primo, qu'entre ce panel d'experts et ce spécialiste du chlore, qui invoque des mesures plus sévères adoptées en Allemagne et en France, il existe une sérieuse divergence sur l'interprétation à donner au concept de preuve et, de là, au principe de précaution. Secundo, qu'il y a manifestement un malaise du CSS quant au respect effectif des normes d'hygiène dans les piscines belges. Les parents sont donc appelés à juger au cas par cas avec le médecin de famille. Au-delà de cette querelle, dont les impacts sont loin d'être négligeables en termes de santé publique, les deux parties semblent d'accord pour insister sur l'impérieuse nécessité de mieux aérer les espaces dédiés à la natation et mieux étudier les traitements alternatifs au chlore. Au CSS, on rappelle, notamment, que les enfants atteints de diarrhée ne devraient pas se rendre à la piscine, que tous les enfants devraient préalablement se doucher au savon et que tout changement des couches doit être suivi d'un nettoyage des mains. "Pour autant que les infrastructures nécessaires soient présentes", ajoute-t-il, réaliste...

//PHL

>> Infos: Conseil supérieur de la santé - 02/525.09.00.

2012, le chic des générations

Le vieillissement démographique ne devrait pas être vu comme une charge, mais, aussi, comme une opportunité pour la société. L'Année européenne du "vieillessement actif et de la solidarité intergénérationnelle", tout au long de 2012, devrait le rappeler avec insistance, exemples instructifs à l'appui.



On parle souvent du vieillissement en termes de charge, de risque pour la société et de défi gigantesque pour la sécurité sociale. Et, en effet, en 2060, les personnes âgées de plus de 65 ans représenteront près de 30 % de la population de l'Union européenne (contre 16 % en 2010). Il y aura, alors, deux personnes en âge de travailler pour une personne retraitée (contre trois actuellement).

Il y a pourtant moyen d'avoir un regard plus positif sur ce phénomène. Lancé il y a quelques jours en Belgique, le thème de l'année européenne 2012 - le vieillissement actif - contribuera sans nul doute: il s'agit de reconnaître aussi le "rajeunissement de la vieillesse".

De quoi s'agit-il? En Belgique, on vit plus longtemps en bonne santé et

l'on reste plus longtemps qu'autrefois capable de participer activement à la société. Il va donc falloir travailler plus longtemps, mais aussi stimuler d'autres modes de participation des seniors à la société, selon leurs capacités et leurs souhaits.

Dans le domaine de l'allongement de la carrière, l'objectif de la Belgique est de doubler, d'ici à 2020, le taux d'occupation des travailleurs plus âgés (les 55-64 ans). Mais le vieillissement actif ne se limite pas à l'emploi. Il s'agit également de valoriser d'autres modes de contribution à la société, dans la vie associative, culturelle ou dans la sphère familiale. Selon la Fondation Roi Baudouin, qui soutient divers projets de solidarité intergénérationnelle, "le vieillissement actif, c'est aussi favoriser une vie autonome et le maintien du lien social

aussi longtemps que possible, en intégrant mieux les générations, en luttant contre l'isolement, en permettant à chacun de continuer à vivre chez soi ou de choisir d'autres formes d'habitat, en augmentant la qualité de vie en maison de repos, en étant attentif aux personnes âgées les plus fragilisées (les personnes isolées, les migrants, celles qui disposent de petits moyens, celles qui sont atteintes de maladies graves, etc.)".

Le "vieillessement actif" est, en fait, un thème transversal. Tous les niveaux de pouvoir et les mouvements associatifs se sont donc coordonnés, en Belgique, pour mettre au point un plan d'action qui englobe cinq domaines: l'emploi (par exemple lutter contre les discriminations liées à l'âge), la participation des aînés à la société (par exemple favoriser l'engagement politique), la santé (prévenir certaines formes de dépendance...), la vie autonome (préserver l'accès aux logements, biens et services adaptés...) et la solidarité entre les générations (encourager le dialogue intergénérationnel...).

Tout au long de 2012, une série d'activités mettront en valeur la contribution positive que nos aînés apportent jour après jour à notre société. Parmi les projets mis en exergue lors de la journée de lancement, on épinglera tout particulièrement celui de l'art au

service de la solidarité intergénérationnelle (Projet Val des Roses - Ecole des Arts de la Cambre - Asbl Entr'âges), susceptible d'inspirer d'autres réalisations. Autour d'une activité centrée sur les arts plastiques, divers partenaires ont rassemblé des personnes âgées de la Maison de Vie du Val des Roses, à Forest (Bruxelles), dont certaines souffrent de troubles de désorientation, et des étudiants de l'école d'Arts ENSAV de La Cambre. Via l'apport de chacun (histoires personnelles, questionnements, talents, connaissances envies...), le croisement des âges a joué un rôle essentiel dans le transfert des connaissances, des savoirs, des savoir-faire et des vécus. Aux jeunes, cet exercice a offert un bagage culturel particulier; il a aussi questionné leur rapport au monde et à ses valeurs. Aux aînés, il a apporté la possibilité de retrouver de l'assurance par le contact avec la vie extérieure et de nouer de nouveaux liens.

C'est une artiste, Natacha de Loch, qui a coordonné l'initiative, étalée sur une année et soutenue par le CPAS de Forest. Diverses réalisations colorées ont circulé, exposées dans un parc ou à travers la ville via trams et stations de métro de la STIB.

//DOMINIQUE EVRARD

>> Infos: www.BeActive2012.be/fr

en bref

> Nucléaire

Le centre d'animation et de recherche en écologie politique, Etopia lance un site internet sur le nucléaire. Près de 250 articles écrits par différentes sources sont en ligne et permettent de se faire une opinion sur ce sujet qui pose question.
INFOS: WWW.SORTIEDUNUCLEAIRE.BE - 081/22.58.48.

> Pensions

Le Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP) consacre un récent numéro au financement des pensions. Paul Pasterman, juriste au service d'études de la CSC, y présente les règles et chiffres en la matière, interroge la pertinence des projections démographiques et financières à très long terme, discute de l'opportunité de constituer des réserves, résume l'état de la question du fameux "Fonds de vieillissement" (ou "Fonds argenté"). Une idée clef: la question essentielle de ce sujet est celle des priorités dans les dépenses et de l'équité dans les recettes, celle-là même qui a agité la sécurité sociale tout au long de son histoire...

Le financement des pensions - n° 2088-2089 - CRISP - 2011

INFOS: 02/211.01.80 - WWW.CRISP.BE

> Environnement et justice sociale

Environnement et justice sociale sont intrinsèquement liées: c'est sur ce constat que s'appuie le dossier publié dans le dernier numéro de la revue du centre de recherche et d'action sociales d'inspiration chrétienne (Centre Avec) *En Question*. Le sujet est abordé par différents auteurs sous des angles particuliers: les orientations éthiques de l'Eglise au temps de la destruction mondiale de la nature, une lecture de la crise écologique, les voies des alternatives, invitation à une spiritualité engagée... Deux autres articles intéressants dans ce numéro: "De l'indignation à l'espérance" et "La question de l'harmonisation fiscale en Europe".

EN QUESTION, PÉRIODIQUE TRIMESTRIEL, 3,50 EUR. INFOS: 02/738.08.28. - WWW.CENTREAVEC.BE

> Banques

Selon le Réseau Financement Alternatif, une association qui se bat pour davantage d'éthique dans la finance, l'exclusion financière stagne, voire augmente en Belgique. Pour établir ce constat, RFA se base sur le nouveau sondage d'opinion Eurobaromètre relatif à l'usage des services financiers dans les 27 pays-membres de l'Union. Il en ressort, pour la Belgique, qu'une personne sur deux ne possédant pas un compte bancaire a pourtant tenté d'en obtenir un. Mais en vain. RFA rappelle que, depuis 2003, la loi sur le service bancaire interdit d'évoquer des arguments économiques liés au client pour lui refuser l'ouverture d'un compte à vue.

INFOS: 02/340.08.60 - WWW.FINANCITE.BE

Parcours de jeunes

Et après...? Trouve ta voie!

Passer de l'adolescence à la "vie adulte" est un moment charnière de la vie, qui peut en déstabiliser plus d'un. A la sortie des études secondaires ou supérieures, avec ou sans un diplôme en poche, certains jeunes ne savent pas quoi faire de leur vie. Travailler? Etudier? Voyager?... Des questions auxquelles quelques-uns répondent par une année sabbatique pour faire le point, se former ou encore donner de leur temps dans des projets de société.



© Chedemos/REPORTERS

Témoignages

Marilyn a animé, pendant quelques mois, des groupes d'enfants et d'adultes en difficulté en visite dans une ferme de la région liégeoise : "J'avais un diplôme de guide nature en poche et j'avais suivi un cours de langue des signes. Mais je ne savais pas trop quoi en faire. Je me suis tournée vers une action citoyenne qui était en rapport avec ma formation première. Cette expérience m'a plongée dans le concret de mes études. Elle m'a confortée dans mes choix scolaires. Grâce aux animations autour de la nature et de la ferme que je réalisais, j'ai enrichi mes connaissances. Comme je dormais sur place, je me sentais comme dans une bulle. J'ai profité pleinement de ces quelques mois, qui m'ont permis d'acquérir une expérience professionnelle et qui restent très enrichissants humainement parlant. On se sent utile et on sert à quelque chose."

Ismaël s'investit dans des projets de courte durée pour donner un coup de main dans des associations (repeindre un local, aménager un terrain...) : "Cela fait deux à trois ans que je suis en décrochage scolaire. Ce projet m'aide à me réinsérer dans la société. Aider les gens, sans rien attendre en retour, me motive vraiment." (Extrait d'une interview réalisée par Solidarité. Infos : www.solidarcite.be)

Emilie est partie un an aux Etats-Unis avec un programme d'échange pour apprendre l'anglais : "A la fin de mes secondaires, je voulais faire une pause et vivre une expérience en solo. Je voulais montrer à ma famille et à moi, également, que je pouvais relever des défis. Je suis partie dans une famille d'accueil de Caroline du Sud. Là, j'ai suivi une deuxième rhéto et j'ai ainsi progressé rapidement en anglais. Cette année à l'étranger reste, pour moi, une expérience formidable, riche en rencontres et découvertes. Je crois que j'ai acquis des compétences intéressantes à inscrire sur un futur curriculum vitae."

Marie a assumé une mission de cinq mois dans une entreprise bruxelloise de travail adapté, elle y développait des projets "nature" : "En arrêtant mes études en janvier, je ne savais pas vers quoi me diriger. M'investir dans un tel projet m'a permis de me découvrir une nouvelle orientation professionnelle. Au niveau humain, cette expérience m'a beaucoup appris : elle m'a ouvert aux autres et à la différence."

"Et l'an prochain, tu vas faire quoi?" Nombreux jeunes de la fin du secondaire entendent cette question à longueur de journée à cette période de l'année. Même si le parcours classique, avec la poursuite d'études supérieures ou le début d'un métier, reste le plus courant, certains emprunteront des chemins de traverse à la recherche d'eux-mêmes ou pour marquer un temps d'arrêt dans une vie qui ne cesse de filer.

Savoir s'orienter, pas inné!

"S'orienter, cela s'apprend, explique Chantal Wouters, directrice du Centre d'informations et d'orientation de l'Université catholique de Louvain (1). L'école, comme la famille, doit donner des balises d'orientation." Si, dans certains établissements sco-

laire ou certaines familles, cet apprentissage est bien ancré, dans d'autres, aucune place n'est laissée à la réflexion sur les choix futurs. Le jeune peut très vite se sentir perdu face à la multitude de choix possibles à la sortie de ses études secondaires. Ou mis sous pression, familiale ou sociale, de poursuivre absolument un parcours scolaire.

Pourtant, continuer d'étudier ne se présente pas comme la seule issue à cette indécision. Au grand dam de certains parents... "Etudier ne doit pas être envisagé à tout prix. Un parcours dans le supérieur demande beaucoup d'investissements, que ce soit au niveau personnel ou financier. Il faut évaluer son degré de motivation, poursuit Chantal Wouters. A

quoi vont me servir mes études? Pour quoi envisager d'en suivre?... Voilà les questions que se pose le jeune. Les parents doivent l'accompagner au mieux dans ces réflexions. Il faut prendre le temps dans ce processus qui amène à la décision finale. Et souvent, la famille presse le jeune à aboutir à la décision finale en délaissant la phase exploratoire, qui est extrêmement importante."

Tous les chemins mènent... à l'épanouissement

Trouver sa voie, c'est d'abord et avant tout, privilégier son épanouissement personnel. "Je me cherchais, personnellement", "Je ne savais pas ce que je voulais faire de ma vie"... confient certains jeunes qui ont emprunté d'autres chemins que les voies clas-

siques. Se lancer dans l'inconnu, entreprendre quelque chose qui tient à cœur..., voilà des initiatives qui font grandir. Nombre de possibilités existent : s'exiler à l'autre bout du monde pour apprendre une langue, immergé dans une famille, dans un système scolaire ou dans un chantier solidaire ; aider des personnes dans le besoin ou des associations en Belgique ; se lancer déjà dans la vie active ou poursuivre une formation en cours du soir... "Le jeune peut trouver son bonheur loin des sentiers classiques, continue la directrice du Centre d'informations et d'orientation. Les parents angoissent souvent lorsqu'ils constatent que leur enfant s'éloigne des voies traditionnelles. Ils ont peur que celui-ci perde l'habitude d'étudier... Mais c'est comme le vélo,

ça ne s'oublie pas! Prendre une année sabbatique peut être bénéfique pour le jeune : il regarde ainsi son futur, avec du recul, il mûrit, gère son propre projet en autonomie, il acquiert de la confiance en lui..."

Que ce soit par la voie classique ou par des petits sentiers de traverse, toute expérience mûrement réfléchie est bonne à prendre. Construire son propre projet, parfois éloigné du scolaire, peut ouvrir les yeux. Quitte à se réorienter par la suite dans des chemins balisés plus traditionnels... Il ne sera jamais trop tard.

// VIRGINIE TIBERGHEN

(1) Centre d'informations et d'orientation (UCL) : www.uclouvain.be/cio - 010/47.27.06

Comment choisir un projet?

La vie est faite de choix. A la fin des études secondaires, certains apparaissent clairement. D'autres se dessineront au fil du temps. Bien se connaître soi-même et se renseigner sur les projets envisagés sont les clés d'un avenir serein.

"Plus tard, je voudrais devenir pilote..." Des images de métiers, parfois, bercent les rêves depuis la plus tendre enfance. A la veille de choix importants, il semble incontournable de se renseigner sur les projets qu'on voudrait entreprendre. Quitte à se rendre compte que les idées qu'on entretenait depuis de nombreuses années étaient fausses. Ren-

contrer des personnes qui ont suivi la voie que le jeune veut emprunter permet d'appréhender certaines réalités, bien cachées parfois. Un métier avec des horaires impossibles à concilier avec la vie de famille, un secteur bouché, une formation jamais envisagée qui contient des cours sur des matières qui passionnent, des projets à l'étranger diversi-

fiés ou, au contraire, peu convaincants... Faire la liste des pour et contre donne une vision globale et plus fine.

"Je ne suis pas fait pour passer des heures sur les bancs de l'université", "partir seul, j'en ai toujours rêvé", "je suis bon en math, des études d'ingénieur me conviendraient"... Bien se connaître facilite les moments décisifs. Les points forts et les faiblesses, les motivations profondes à entreprendre un projet... sont les clés de la réussite. Inutile de s'entêter dans une voie qui est loin de la personnalité. C'est pour cela qu'il est important de faire des choix pour soi. L'avis de l'entourage reste bien sûr très important pour tempérer ou, parfois, ouvrir les yeux. Mais il faut savoir au fond de soi, ce que l'on veut vraiment. A 18 ans, lorsque le jeune arrive à la majorité, l'avenir lui appartient.



© Pascal Broeze/REPORTERS

Certains étudiants ou parents pensent que leur choix d'études après le secondaire conditionne toute la vie future, sans la moindre porte de sortie vers d'autres voies. Faux ! De nombreuses passerelles existent entre les

différents parcours scolaires. Continuer à se former petit à petit permet également de se réorienter quand on le souhaite. L'expérience professionnelle va aussi enrichir les compétences de chacun et développer de nouvelles capacités.

Même si l'avenir ne se joue pas complètement à la sortie du secondaire, les choix que poseront les jeunes sont très importants. Etre à l'écoute de ses envies, de ses motivations... l'aidera à envisager un avenir réussi!

//VT

>> Informations recueillies dans la brochure "Choisir après la rhéto" • éditée par PsyCampus (ULB) • Disponible gratuitement en ligne sur www.ulb.ac.be ou sur demande (contre 1,56 EUR en timbres pour les frais d'envoi) au 02/650.20.25.

Trucs et astuces

La Communauté française a mis sur pied un site internet pour aider les jeunes à s'orienter. La plupart des métiers y sont présentés. On y trouve également des informations sur les trois volets que peuvent envisager les élèves au sortir du secondaire : étudier, partir ou travailler.

>> Infos : www.monmettiermonavenir.cfwb.be

Eloge de l'ennui

Aussi indispensable que l'équilibre entre veille et sommeil, l'alternance de l'action et de la détente s'impose. Le principe pourrait sembler banal. Il n'en est pas moins oublié au gré de l'hyperactivité et du souci de performance qui nous emportent tous, même les tout-petits.

L'enfance suractivée

Qu'est-ce qu'on fait maintenant ? Cette question lancinante des enfants vient titiller nombre de papas ou de mamans. Et comme pour Claire, c'est la panique. "Que vais-je inventer pour les occuper ? Mes idées fuient, je me sens coupable. Ils s'ennuient et je ne trouve rien à leur faire faire." Il faut dire que la vie de Claire est bien rythmée : "Rentrés à 17h30, c'est la course. Achever les devoirs avec l'aînée, terminer cette queue de repas, faire la liste des courses pour demain, répondre au téléphone à ces gens qui savent ne me trouver chez moi qu'à cette heure, préparer le repas. Vraiment, moi, je ne connais pas les temps morts, jamais. (...) Si j'en veux, il me faut les voler, les arracher au temps qui court. Les enfants aussi sont pressés par le temps et quand ils n'ont plus rien à faire, les voilà perdus". "Et si on apprenait à s'ennuyer un peu ?", lance-t-elle à ses enfants surpris. Est-elle tombée sur la tête ? Ne préférerait-elle pas leur lire une histoire, jouer avec eux, pour tuer le temps ? Après un moment de scepticisme face à l'obstination de Claire, sa fille entamera le récit de son après-midi ; son fils boudeur disparaîtra dans la cuisine et commencera à discuter avec son cobaye. "Sans anxiété, ne rien faire et s'y trouver bien", conclut Claire dans son témoignage, il y a plus de vingt ans (1).

Le charme évanescent de "ne rien faire"

Que dire aujourd'hui, alors que le rythme de vie subit l'accélération, alors que les sollicitations se multiplient entre les écrans et autres portables ? "Ne rien faire serait le dernier des luxes, avance le psychiatre Christophe André dans son "Apprentissage de la sérénité" (2). Un luxe suprême dans cette époque d'agitation et de pragmatisme. Une époque passionnante et féconde mais que nous ne pourrions savourer pleinement que si nous savons aussi, à certains moments, ne rien faire". Et de raconter comment, écrivant ce chapitre autour de l'inactivité, il passe devant la chambre de sa fille apparemment loin d'être occupée à ses devoirs. "Dis donc, mon amie, tu fais quoi ?", lance-t-il. "Ben, euh, rien..." répond-elle. Un temps d'hésitation. On a tellement l'habitude de congratuler pour des exploits. Finalement, il la félicite, plutôt que de la gronder, convaincu de l'importance de ces temps de rêveries, ces temps véritablement "libres".

Surmenés dès le plus jeune âge

A l'heure où la rentabilité, la performance, la productivité priment, les enfants ont tôt fait – trop tôt – d'être embarqués dans le forcing de l'apprentissage. Au plus précoce, au mieux. Même les loisirs participent de cette course pour acquérir des atouts supplémentaires pour la "carrière", et les risques de surmenage ne sont pas nuls. Des professionnels interpellent, comme ce groupe informel de six kinésithérapeutes spécialisées dans la petite enfance. Elles se sont retrouvées autour de constats communs : "Nous pensons que les difficultés éprouvées par certains enfants sont, en grande partie, imputables à la société dans laquelle nous vivons. En effet, le rythme imposé à l'enfant est souvent frénétique : celui-ci court d'activité en activité, jusqu'à parfois la sur-stimulation, contre ses envies, et au détriment d'un temps de repos, de sérénité, de respect de son rythme et de son besoin fondamental de jouer". Leur point de vue rejoint celui du chirurgien devenu psychothérapeute Thierry Janssen quand

Le rythme imposé à l'enfant est souvent frénétique : celui-ci court d'activité en activité.



il dénonce : "trop occupés à faire", nos bambins n'ont plus l'occasion d'apprendre à être" (3).

Un imaginaire bridé, voire disparu

Pourtant, intérioriser, s'approprier le monde, le ressentir est vital, rappelle Anne-Marie Hallet, l'une des six kinésithérapeutes. C'est notamment par le jeu libre que l'enfant pourra manipuler, expérimenter, construire, inventer, "faire semblant", développer sa pensée et son imaginaire. De plus en plus tôt en maternelles, les enfants sont confrontés à des apprentissages plus abstraits comme la lecture, l'écriture et les mathématiques. Cette tendance répond probablement à l'attente de certains parents et enseignants qui en retirent quelque fierté. Mais quand il s'agit de dessiner, les jolis traits convenus de la petite maison avec un soleil remplacent les tentatives plus aventureuses de représenter ce qui se passe dans la tête. Les balises à suivre semblent tout régir ; le chemin paraît tout tracé. La créativité, la curiosité en pâtissent. L'imaginaire aussi s'appauvrit. Comme il participe largement de nos ressources intérieures, comme il aide à mettre à distance nos angoisses, à faire face à l'avenir, il y a lieu d'être inquiet.

Attendre et grandir

Comblent toute demande de l'enfant le plus rapidement possible, éviter le vide, voilà l'urgence dans laquelle les adultes baignent souvent. Mais, insiste la psychologue Diane Drory dans un plaidoyer pour "le manque" (4), "l'immédiateté, refusant la notion d'attente, empêche de comprendre la matérialité du temps et entraîne insidieusement une perte de sens de la vie et, chose plus grave, engendre de l'amertume face à celle-ci". Or grandir prend du temps et éduquer, c'est confronter au manque, initier à l'attente...

Explorer les chemins buissonniers

"Quand on s'embête, on s'amuse. Mais le problème c'est qu'on s'amuse à d'autres choses qu'il faudrait", explique avec sérieux une petite fille face à la caméra de Jacques Duez qui questionne sa classe sur l'ennui (5). Elle touche là à une autre inquiétude des adultes soucieux de surveiller leur marmaille, de les protéger des risques éventuels : un pavé glissant, un bois tranchant, un inconnu inquiétant... Laisser jouer les enfants sans la présence immédiate d'adultes, c'est pourtant nécessaire, indique le pédagogue allemand Roger Prott. Pas d'hyper-protection, pas de permissivité non plus. L'équilibre se construit dans une surveillance qui implique de pouvoir juger de ce que pourraient faire les enfants, de leur faire confiance et de les rassurer de temps en temps. Autrement, les horizons de l'enfance se rétrécissent.

"L'enfant qui se trouve devant la page blanche d'un après-midi va, grâce à ce nécessaire temps perdu", explorer à son rythme, progressivement, ce qui l'entoure et y chercher le sens..., rappelle Yapaka et sa campagne "Etre parent, c'est..." (6).

En empruntant les chemins buissonniers du temps, il va grandir, se nourrir des messages glanés au fil de ses rêveries, de ses allées et venues entre les espaces de la maison, de ses descentes sur les rampes d'escalier, de ses "on disait que..."

Quant à l'adolescent, le temps libre – celui où il a le choix de faire une activité ou de ne rien faire – s'avère aussi utile. Il contrebalance les injonctions fortes à être actif en tout temps et dans des lieux réglementés, sous le contrôle des adultes. Il goûte à la liberté.

Conseils aux adultes

Baignant tous dans les paradoxes contemporains entre rapidité et temps de vivre, Diane Drory tente de soutenir les éducateurs. Elle trace quelques pistes éducatives – et finalement valables pour tout un chacun : apprendre aux plus jeunes le temps nécessaire pour peser

ses mots malgré la fulgurance de la communication électronique, apprendre à faire le tri entre l'urgence d'une action et la nécessaire lenteur que requièrent la réflexion et la créativité, apprendre à user d'une vraie liberté, celle qui permet de choisir ce que l'on souhaite faire, dire et penser.

Aidons nos enfants à apprendre le vide pour contrebalancer le trop-plein.

"Aidons nos enfants à apprendre le vide pour contrebalancer le trop-plein. Invitons-les à inventer un monde qui leur correspond vraiment au lieu de leur demander de se conformer à nos modes de vie, gavés, saturés et trop pressés", enjoint finalement Thierry Janssen. Et gardons en tête cette maxime de Jean-Jacques Rousseau, formulée voici plus d'un siècle : la plus utile règle de toute éducation, ce n'est pas de gagner du temps, c'est d'en perdre.

//CATHERINE DALOZE

- (1) Témoignage publié par les éditions Feuilles familiales, en 1990, dans le dossier "Nos enfants et les loisirs".
- (2) Christophe André, "Les états d'âme. Un apprentissage de la sérénité", éd. Odile Jacob, 2009.
- (3) Thierry Janssen : "L'éloge de l'ennui", in Psychologies magazine, février 2012.
- (4) Diane Drory, "Au secours ! Je manque de manque ! Aimer n'est pas tout offrir", éd. de Boeck, 2011.
- (5) "Les temps des enfants", DVD, réalisé par Jacques Duez, prod. par l'Observatoire de l'enfance, 2007. Voir www.oiejaj.cfwb.be
- (6) www.yapaka.be

Dans un monde pressé

S'activer sans cesse, quel écueil ! A l'heure où nous ne lâchons plus nos téléphones, où nous vivons riviés aux écrans où les informations défilent, où se trouve le repos ? Ménageons-nous des répit. Prenons le temps d'être, conseillent quelques sages.

Chaque année, l'écrivain Jean-Claude Carrière ouvre son nouvel agenda au hasard et barre une dizaine de journées, réparties au fil des mois. Il ne fixera aucun rendez-vous à ces dates, raconte à son sujet un autre écrivain philosophe Frédéric Lenoir. "Ce sont des plages de temps qui lui appartiennent, vingt-quatre heures durant lesquelles il peut dormir, lire, flâner, se retrouver face à lui-même, placer ses obligations entre parenthèses" (1). De véritables journées cadeaux à lui-même, de vraies vacances où l'occupation sera "inutile, futile, simple, légère, non programmée, sans but ni objectif précis, dans la gratuité d'un moment".

La culpabilité pointe à l'horizon. Les soupçons de paresse ne sont pas loin. "Pourtant, pendant que nous nous ennuyons, notre inconscient trouve de l'espace pour travailler et les idées



© Philippe Turpin/Belpress

s'élaborent dans les recoins cachés du cerveau. Ne rien faire, c'est accepter de réfléchir, de raisonner et de penser" : paroles de Pierre-Henry Cousteaux, co-auteur d'"Une folle envie de ne rien faire..." (2). Néanmoins, précisez-t-il, il y a lieu de distinguer le "ne rien faire" créateur ou ressourçant de la procrastination, cette tendance "pathologique" à remettre systématiquement au lendemain quelques actions.

S'accorder des temps de répit constitue un réel effort tant l'activité – on peut même dire l'activation – et le travail sont omniprésents. Quel effroi face à ce temps a priori perdu ! Des voix s'élèvent pour nous affirmer le contraire : ne rien faire – ou faire rien –, c'est aussi du temps gagné... à la faveur du ressourcement, à se régénérer, à retrouver son enthousiasme, à ménager nos esprits fatigués. Et il en faut du talent pour ne rien faire.

//CD

- (1) Frédéric Lenoir, "Petit traité de vie intérieure", éd. Plon, 2010.
- (2) "Une folle envie de ne rien faire...", dossier des Nouvelles feuilles familiales, n°84, 2^{ème} trimestre 2008 – www.couplesfamilles.be

Reportage

Au Mali, depuis dix ans, la Mutualité malienne offre aux 100.000 familles affiliées des soins de qualité à tous les niveaux de la pyramide sanitaire. Sur la base de cette expérience positive, le gouvernement malien a décidé, il y a près d'un an, de soutenir financièrement les mutuelles de santé dans l'affiliation du secteur informel qui concerne près de 80 % de la population. Il a également introduit une assurance maladie obligatoire pour les fonctionnaires et le secteur privé formel. Premiers constats sur le terrain et réflexions avec les responsables des mutuelles de santé (1).

Le Mali vers un système d'assurance maladie obligatoire ?

Fait unique. Dans le cadre de la stratégie d'extension de la protection sociale, l'Etat malien s'est engagé, en plus des mesures en faveur du secteur formel, à soutenir le secteur informel à travers les mutuelles de santé. Trois régions ont été identifiées comme zones pilotes pour une première phase de trois ans et parmi elles, Ségou. L'Etat y subsidie les mutuelles pour leur permettre de toucher plus de gens et de mieux les couvrir. Il octroie également des subsides à la Mutualité malienne (UTM) pour améliorer l'appui apporté aux mutuelles régionales (sensibilisation, recouvrement...).

L'enjeu est de taille dans la mesure où, à l'heure actuelle, les mutuelles de santé couvrent seulement 3 % de la population malienne. A l'antenne UTM de Ségou, les partenaires font part de leurs difficultés à fidéliser les affiliés mutuellistes. "Beaucoup de membres ont tendance à ne plus payer leurs cotisations pour des raisons diverses : ils oublient, n'ont pas dû faire appel à la structure de soins, n'ont pas le temps ou les moyens..." On peut imaginer dans ce cadre le réel défi que constitue l'extension du projet mutuelliste.

Outre le soutien financier de l'Etat malien, les mutuelles peuvent également compter sur le développement de leur réseau associatif et de volontaires. Celui-ci devrait permettre de structurer davantage la mutualité en tant que mouvement et ainsi renforcer sa contribution au développement économique et social du pays.

Mariam, membre de l'Union des femmes handicapées, témoigne : "Le soutien de la mutualité de Ségou nous facilite l'accès au micro-crédit et nous permet de mener des activités d'information et de sensibilisation aux droits des femmes. Nous possédons aussi une petite production (de pâte d'arachide entre autres) qui garantit un certain revenu aux femmes handicapées membres de l'association et permet de les affilier à la mutualité."

Objectif assurance obligatoire

Parallèlement à la stratégie d'extension des mutuelles, l'Etat malien a lancé, pour les fonctionnaires et le secteur formel, un système d'assurance maladie obligatoire (AMO). L'initiative mérite d'être soulignée dans la mesure où le Mali est l'un des premiers pays d'Afrique à se lancer dans l'avenue. Issa, Président de l'UTM, confie : "En tant que mutuelliste, je me considère comme partenaire dans le développement de l'AMO. Notre objectif reste l'accès pour le plus grand nombre au système de soins. Et à terme, si l'AMO est étendue à toute la population, la Mutualité malienne pourra faire valoir son expertise et être impliquée dans la gestion de l'assurance maladie obligatoire, comme c'est le cas en Belgique."

// OLIVIER GILLIS

(1) A l'occasion des dix ans de partenariat entre la MC et l'UTM et de l'inauguration du siège de l'UTM Ségou, une délégation s'est rendue au Mali en février dernier. Plus d'infos sur la coopération de la MC : www.cooperationinternationale.mc.be - 02/246.49.12. L'UTM est également appuyée par l'ONG Solidarité Mondiale.

Quelle place pour la médecine traditionnelle ?

"La médecine traditionnelle occupe une place importante dans la société malienne, constate Aly Barry, médecin conseil bénévole à la mutuelle de santé de Ségou. Hélas, beaucoup de personnes se disent capables de soigner. Mais peu font vraiment du bien", regrette-t-il. Un avis partagé par le Dr. Camara, directeur de l'hôpital de Ségou : "Chaque population a ses traditions, ses pratiques. Dans chaque ville quelqu'un connaît les plantes médicinales. Certains "tradithérapeutes" se font payer via un coq, une chèvre. D'autres ne demandent rien ou seulement un kori (coquillage). En réalité, les frais sont quasi similaires, si l'on compte le transport, les remèdes, le charbon pour chauffer la préparation... Il ajoute : Pour les femmes enceintes l'usage des plantes médicinales ne prévient pas les complications sérieuses de la grossesse, de plus en plus nombreuses d'ailleurs (1). Si la femme enceinte fréquente un centre de santé, l'agent de santé prend sa tension artérielle, vérifie qu'il n'y ait pas d'œdème, mesure les protéines dans les urines. Quand un facteur de risque est détecté, la femme est référée à l'échelon supérieur".

Tout semble question de pathologies, de mesure et de connaissance des bons "tradithérapeutes", comme le confirme Abdoulaye Boré, membre du conseil d'administration de l'UTM et assistant à la Faculté d'anthropologie de Bamako. "Moi-même, j'ai consulté un pédiatre traditionnel burkinabé qui utilise des plantes contribuant à soulager fortement mon enfant qui souffre de la forme la plus grave de la drépanocytose, une maladie. Mon enfant est suivi à la fois par la médecine moderne et la médecine traditionnelle et cela donne des résultats très intéressants. Par contre, il existe des pathologies pour lesquelles la médecine traditionnelle ne peut apporter de résultat, comme la tuberculose, la toux blanche ou l'asthme."

// VVB

(1) L'éclampsie fait partie de ces complications sérieuses. Elle se caractérise par des convulsions pouvant mener au coma. Elle constitue donc une urgence vitale pour la mère et l'enfant à naître.



© Alda Greoli

Améliorer la qualité des soins

Alors que 70 % de la population vit en milieu rural, 90 % des médecins pratiquent en ville. En cas d'urgence, les patients peuvent tout simplement risquer leur vie s'ils doivent être amenés jusqu'en ville – parfois dans des conditions de transport précaires durant plusieurs heures. Dès lors, les mutuelles de santé sont soucieuses d'améliorer les centres de santé, en termes d'équipements et de ressources humaines.

Seydou Ouattara, responsable de la mutualité de Ségou, témoigne : "Par-

fois les gens nous disent être prêts à mettre les moyens pour se soigner mais ne pas vouloir aller dans tel ou tel centre de santé. Alors, avec l'aide de nos partenaires – la MC du Hainaut oriental et l'ONG Memisa –, nous essayons d'améliorer la qualité des soins, par l'achat d'un chauffe-eau solaire par exemple (pour laver les nouveau-nés) ou encore par l'organisation d'un dépôt de médicaments."

Membre du conseil d'administration de l'unique hôpital de Ségou, Seydou Ouattara peut aussi influencer les choix et décisions à prendre. Le di-

recteur de l'hôpital se réjouit du fait que les membres du conseil d'administration viennent d'horizons fort différents : "Il faut convaincre du bien-fondé de la mutualité. Celle-ci nous a aussi permis d'avoir un électrocardiographe".

Aly Barry, médecin-conseil bénévole pour la mutualité de Ségou, témoigne, quant à lui, de son souci d'entretenir de bons rapports avec les prestataires de soins dans l'intérêt des patients.

// VALÉRIE VAN BELLE

Portraits croisés

De la chambre d'hôtel, nous l'apercevons depuis deux jours, qui, de l'aube à la nuit tombée, frit ses beignets, accroupie sur la terre rouge. Ses enfants traduisent les questions que nous lui posons : elle s'appelle Fatoumata, elle dort ici à même le sol deux nuits par semaine car elle parcourt une quarantaine de kilomètres chaque semaine pour arriver jusqu'au centre de Ségou. Son mari tient également une aubette à quelques dizaines de mètres de là. La seconde épouse et une belle-sœur la relaient deux jours par semaine. Fatoumata n'a jamais entendu parler de la mutuelle de santé mais se dit contente de voir ses trois enfants partir pour l'école.



© Valérie Van Belle



© Valérie Van Belle

Mariam a accompagné à l'hôpital sa sœur qui souffrait d'une gastroentérite et de diarrhées. Après deux jours d'hospitalisation, celle-ci a pu rentrer à la maison.

A l'hôpital, chaque malade est entouré d'un ou plusieurs parents qui s'occupent des soins paramédicaux comme les repas et la toilette et éventuellement des enfants en bas âge de l'hospitalisée. L'accompagnant dort sur place, sur une natte. Dans ce cas-ci, comme la sœur de Mariam est membre de la mutualité, 75% de ses frais d'hospitalisation sont pris en charge. La qualité des soins est la même pour tous, mais le confort dépend des possibilités de chacun. Les chambres comptent quatre, deux ou un lit, avec climatiseur et toilette dans l'une d'entre elles.

Cet homme ne parle pas, ne peut plus marcher, on ne sait pas d'où il vient. Il 'vit' à l'hôpital de Ségou depuis plus de trois mois, depuis qu'on l'a ramassé dans un fossé. Il a été victime d'un accident vasculaire cérébral qui est stabilisé, mais il n'a pas retrouvé le langage.

Le service social, après maintes tentatives pour retrouver un membre de sa famille, le prend en charge, lui apporte à manger, le lave. Mais cette situation ne peut durer.

Comme tout le monde se renvoie la balle, le directeur de l'hôpital compte le faire ramener dans la ville où il a été trouvé...



© Valérie Van Belle

// VVB

Prestations de kinésithérapie

Deux pages
à conserver !
pages 9 et 10

Code ambulatoire	Code hôpital	Prestations	Honoraires	Remboursements tarif A				Remboursements tarif B			
				Conventionné		Non conventionné		Conventionné		Non conventionné	
				AO	BIM/Omnio	AO	BIM/Omnio	AO	BIM/Omnio	AO	BIM/Omnio
Prestations dispensées aux bénéficiaires atteints de pathologies courantes											
Prestations effectuées au cabinet du kinésithérapeute situé en dehors d'un hôpital ou d'un service médical organisé											
560011		Séance normale (max 18/an)	21,08	15,50	18,82	11,63	18,82	16,95	19,50	12,72	19,50
560055		Séance normale (au-delà des 18/an)	libre (1)	7,00	8,89	5,25	8,89	8,06	9,42	6,05	9,42
560092		Examen à titre consultatif	21,08	14,39	18,27	10,80	18,27	16,57	19,37	12,43	19,37
Prestations effectuées au domicile du bénéficiaire											
560313		Séance normale (max 18/an)	22,10	15,16	19,04	10,80	18,27	17,34	20,14	12,43	19,37
560350		Séance normale (au-delà des 18/an)	libre (1)	7,23	9,39	4,85	8,62	8,50	10,05	5,80	9,28
560394		Examen à titre consultatif	22,10	14,06	18,49	9,97	17,72	16,66	19,84	11,92	19,07
Prestations effectuées au domicile ou dans une résidence communautaires de personnes handicapées.											
560416		Séance normale (max 18/an)	12,52	7,86	10,22	5,90	10,22	9,63	11,40	7,23	11,40
560453		Séance normale (au-delà des 18/an)	libre (1)	3,75	5,00	2,82	5,00	4,69	5,62	3,52	5,62
Prestations effectuées au bénéficiaire hospitalisé											
560501		Séance normale	21,08	13,22	17,21	9,92	17,21	16,21	19,20	12,16	19,20
Prestations effectuées dans un centre de rééducation fonctionnelle conventionné											
560534	560545	Séance normale (max 18/an)	16,42	10,30	13,41	7,73	13,41	12,63	14,96	9,48	14,96
Prestations effectuées au domicile ou dans une résidence communautaires de personnes âgées											
560571		Séance normale (max 18/an)	12,52	7,86	10,22	5,90	10,22	9,63	11,40	7,23	11,40
560615		Séance normale (au-delà des 18/an)	libre (1)	3,75	5,00	2,82	5,00	4,69	5,62	3,52	5,62
Prestations dispensées au patient palliatif à domicile											
564211		Séance normale	22,10	21,85	21,85	15,81	21,08	21,85	21,85	15,81	21,08
564233		Deuxième séance de la même journée	6,84	6,84	6,84	5,13	6,84	6,84	6,84	5,13	6,84
Prestations dispensées aux bénéficiaires atteints de pathologies lourdes											
Prestations effectuées au cabinet du kinésithérapeute situé en dehors d'un hôpital ou d'un service médical organisé											
560652		Séance normale	21,08					16,95	19,50	12,72	19,50
560696		Deuxième séance de la même journée	6,96					5,57	6,41	4,18	6,41
560733		Examen à titre consultatif	21,08					16,95	19,50	12,72	19,50
560755		Séance spécifique	36,59					29,42	33,84	22,07	33,84
639332		Lymphoedème, 60 minutes	36,59					29,42	33,84	22,07	33,84
639494		Lymphoedème, 120 minutes	67,76					54,48	62,66	40,86	62,66
562332		Séance 45 minutes	31,36					25,22	29,00	18,92	29,00
562413		Séance 60 minutes	36,59					29,42	33,84	22,07	33,84
Prestations effectuées au domicile du bénéficiaire											
561013		Séance normale	22,10					17,72	20,27	12,72	19,50
561050		Deuxième séance de la même journée	6,96					5,57	6,41	4,18	6,41
561094		Examen à titre consultatif	22,10					17,72	20,27	12,72	19,50
561116		Séance spécifique	37,61					30,19	34,61	22,07	33,84
639391		Lymphoedème, 60 minutes	37,61					30,19	34,61	22,07	33,84
639553		Lymphoedème, 120 minutes	68,78					55,25	63,43	40,86	62,66
562391		Séance 45 minutes	32,38					25,99	29,77	18,92	29,00
562472		Séance 60 minutes	38,62					30,95	35,37	22,07	33,84
Prestations effectuées au domicile ou dans une résidence communautaire de personnes handicapées											
561131		Séance normale	12,52					10,07	11,58	7,56	11,58
561175		Deuxième séance de la même journée	5,57					4,46	5,13	3,35	5,13
561212		Séance spécifique	36,59					29,42	33,84	22,07	33,84
639413		Lymphoedème, 60 minutes	36,59					29,42	33,84	22,07	33,84
639575		Lymphoedème, 120 minutes	67,76					54,48	62,66	40,86	62,66
Prestations effectuées au bénéficiaire hospitalisé											
561245		Séance normale	21,08					16,95	19,50	12,72	19,50
561282		Deuxième séance de la même journée	6,96					5,57	6,41	4,18	6,41
561304		Séance spécifique	36,59					29,42	33,84	22,07	33,84
639446		Lymphoedème, 60 minutes	36,59					29,42	33,84	22,07	33,84
639601		Lymphoedème, 120 minutes	67,76					54,48	62,66	40,86	62,66
Prestations effectuées au domicile ou dans une résidence communautaire de personnes âgées											
561352		Séance normale	12,52					10,07	11,58	7,56	11,58
561396		Deuxième séance de la même journée	5,48					4,46	5,13	3,35	5,13
639472		Lymphoedème, 60 minutes	36,59					29,42	33,84	22,07	33,84
639634		Lymphoedème, 120 minutes	67,76					54,48	62,66	40,86	62,66
Prestations effectuées aux bénéficiaires se trouvant dans une des situations fonctionnelles de la liste F (2)											
Prestations effectuées au cabinet du kinésithérapeute situé en dehors d'un hôpital ou d'un service médical organisé											
563010	563614	Séance normale (max 60/an)	21,08	15,89	19,07	11,92	19,07	16,95	19,50	12,72	19,50
563054	563651	Séance normale (3)	libre (1)	7,73	9,28	5,80	9,28	8,25	9,48	6,19	9,48
	564270	Séance normale (61 ^{ème} à 80 ^e)(4)	21,08	12,65	16,87	9,49	16,87	15,81	18,98	11,86	18,98
	639656	Lymphoedème 45 minutes	31,36	23,64	28,37	17,73	28,37	25,22	29,00	18,92	29,00
Prestations effectuées au domicile du bénéficiaire											
563312	563916	Séance normale (max 60/an)	22,10	16,66	19,84	11,92	19,07	17,72	20,27	12,72	19,50
563356	563953	Séance normale (3)	libre (1)	8,50	10,05	5,80	9,28	9,02	10,25	6,19	9,48
	564336	Séance normale (61 ^{ème} à 80 ^e)(4)	22,10	13,42	17,64	9,49	16,87	16,58	19,75	11,86	18,98
	639715	Lymphoedème 45 minutes	32,38	24,41	29,14	17,73	28,37	25,99	29,77	18,92	29,00
Prestations effectuées au domicile ou dans une résidence communautaire de personnes handicapées											
563415	564012	Séance normale (max 60/an)	12,52	9,44	11,33	7,08	11,33	10,07	11,58	7,56	11,58
563452	564056	Séance normale (3)	libre (1)	5,21	6,26	3,91	6,26	5,56	6,39	4,17	6,39
	564351	Séance normale (61 ^{ème} à 80 ^e)(4)	12,52	7,52	10,02	5,64	10,02	9,39	11,27	7,05	11,27
	639730	Lymphoedème 45 minutes	16,38	12,35	14,82	9,27	14,82	13,17	15,15	9,88	15,15
Prestations effectuées au domicile ou dans une résidence communautaire de personnes âgées											
563496	564093	Séance normale (max 60/an)	12,52	9,44	11,33	7,08	11,33	10,07	11,58	7,56	11,58
563533	564130	Séance normale (3)	libre (1)	5,21	6,26	3,91	6,26	5,56	6,39	4,17	6,39
	564373	Séance normale (61 ^{ème} à 80 ^e)(4)	12,52	7,52	10,02	5,64	10,02	9,39	11,27	7,05	11,27
	639752	Lymphoedème 45 minutes	16,38	12,35	14,82	9,27	14,82	13,17	15,15	9,88	15,15
Prestations effectuées dans le cadre de la kinésithérapie périnatale (max 9 par grossesse, hors hospitalisation)											
Prestations effectuées au cabinet du kinésithérapeute situé en dehors d'un hôpital ou d'un service médical organisé											
561595		Séance normale	21,08	14,39	18,27	10,80	18,27	16,57	19,37	12,43	19,37
Prestations effectuées au domicile du bénéficiaire											
561654		Séance normale	22,10	14,06	18,49	9,97	17,72	16,66	19,84	11,92	19,07
Prestations effectuées en hospitalisation de jour											
564255		Séance unique	12,08	7,25	9,67	5,44	9,67	9,06	10,88	6,80	10,88

Vous trouverez dans ces pages 9 et 10 les montants des honoraires et remboursements de l'assurance soins de santé pour les principales prestations des kinésithérapeutes, infirmiers et sages-femmes. Dans la précédente édition (1^{er} mars), nous avons présenté les prestations des médecins, dentistes et logopèdes.

Les remboursements

> Le tarif A est le tarif ordinaire, général. Le tarif B s'applique pendant les trois mois qui suivent une opération chirurgicale lourde ou un séjour en réanimation. Il s'applique également aux patients atteints de certaines affections graves (myopathie, sclérose en plaques, mucoviscidose, etc.), après accord du médecin-conseil.

> A une prestation identique correspond un remboursement plus ou moins élevé selon que le kinésithérapeute est conventionné ou pas.

> Le remboursement est plus élevé pour les bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM et Omnio) que pour les assurés ordinaires (AO).

Les types de prestations

> La séance normale de traitement est d'une durée globale moyenne de 30 minutes (20 minutes en résidence communautaire). La grande majorité des prestations sont de ce type.

> La séance spécifique, de minimum 60 minutes, concerne uniquement les jeunes patients atteints d'une infirmité motrice cérébrale.

> La deuxième séance courte de la même journée s'applique aux personnes se trouvant dans certaines situations de pathologies lourdes ou courantes, ainsi que dans la liste F.

Nombre de séances

Le médecin peut prescrire le nombre de séances qu'il estime nécessaire pour un bon traitement. Mais un nombre maximum de séances est fixé par an pour les séances de type I. Ce nombre varie d'après la pathologie (voir tableau).

Remarques

Pour ne pas alourdir le tableau, plusieurs numéros de codes de la nomenclature n'ont pas été repris. Il s'agit notamment des prestations effectuées au cabinet du kiné, situé dans un hôpital ou dans un service médicalisé. Les honoraires et remboursements sont identiques que dans un cabinet situé hors hôpital. Il s'agit aussi des séances individuelles de type II, très peu attestées.

Nous n'avons pas repris non plus "l'examen kinésithérapeutique du patient avec rapport écrit" (réalisé dans les cas de pathologies lourdes et les situations de la liste F) dont l'honoraire est remboursé intégralement sauf pour l'assuré ordinaire qui a consulté un prestataire non conventionné.

Enfin, un remboursement des séances de drainage lymphatique (60 et 120 minutes) est accordé aux personnes atteintes de pathologies lourdes et aux personnes se trouvant dans une des situations fonctionnelles de la liste F. Cette liste est consultable sur le site www.enmarche.be

(1) L'honoraire est libre mais ne peut être supérieur à celui fixé pour la séance individuelle de type 1 correspondante. (2) Les codes mentionnés dans cette catégorie de prestations (liste F) renvoient dans la 1^{ère} colonne, aux situations aiguës et dans la 2^{ème} colonne, aux situations chroniques. (3) Au-delà des 60 séances par an. (4) Les patients chroniques peuvent bénéficier de max. 20 séances supplémentaires, si le max. de 60 séances a été épuisé.

Honoraires et remboursements au 1^{er} janvier 2012

Soins infirmiers

Pour des raisons pratiques, ne sont pas mentionnées dans ce tableau les prestations de soins infirmiers effectuées au cabinet de l'infirmier ou à la résidence communautaire de personnes handicapées, dans une maison de convalescence ou dans un centre de jour pour personnes âgées. Les honoraires et remboursements mentionnés sont applicables pour les prestataires qui ont signé la convention en soins infirmiers. Les prestataires non conventionnés sont libres de fixer leurs honoraires. Pour leurs prestations, le remboursement est moins élevé.

Les honoraires forfaitaires par journée de soins pour des patients lourdement dépendants et les patients palliatifs ainsi que les remboursements y correspondant varient selon qu'il s'agisse d'un forfait A, B ou C (PA, PB, PC pour les patients palliatifs). Ces forfaits sont déterminés selon le niveau de dépendance physique du patient pour tout ce qui concerne les actes de la vie quotidienne (se laver, s'habiller, manger, aller à la toilette, se déplacer...).

Prestations effectuées au domicile ou à la résidence du bénéficiaire								
	Prestations effectuées en semaine			Prestations effectuées durant le week-end ou un jour férié				
	Honoraires	Remboursements		Numéros de code	Honoraires	Remboursements		
		AO (1)	BIM Omnio (1)			AO (1)		
Séances de soins infirmiers								
Prestations de base								
425014	Première prestation de base de la journée de soins	3,77	2,81	3,53	425412	5,18	3,89	4,94
425036	Deuxième prestation de base de la journée de soins	3,77	2,81	3,53	425434	5,18	3,89	4,94
425051	Troisième prestation de base ou plus de la journée de soins	3,77	2,81	3,53	425456	5,18	3,89	4,94
Prestations techniques de soins infirmiers								
425110	Soins d'hygiène (toilettes)	5,01	3,76	5,01	425515	7,53	5,65	7,53
423054	Administration des médicaments par voie intraveineuse	2,28	1,71	2,28	423253	3,45	2,59	3,45
423076	Administration des médicaments par voie intramusculaire, sous-cutanée ou hypodermique	2,08	1,56	2,08	423275	3,14	2,36	3,14
423091	Administration de médicaments par voie intramusculaire, sous-cutanée, hypodermique ou intraveineuse, en plusieurs sites d'injection	2,18	1,64	2,18	423290	3,29	2,47	3,29
424255	Surveillance de plaie avec pansement bioactif	2,08	1,56	2,08	424410	3,14	2,36	3,14
424270	Application de pommades ou d'un produit médicamenteux	2,08	1,56	2,08	424432	3,14	2,36	3,14
424292	Application de collyre et/ou de pommade ophtalmique en phase postopératoire	2,08	1,56	2,08	424454	3,14	2,36	3,14
424314	Dans le cadre d'une thérapie de compression : application de bandage(s), pansement(s) de compression, application et/ou enlèvement de bas	2,08	1,56	2,08	424476	3,14	2,36	3,14
424336	Soins de plaie(s) simples	6,27	4,71	6,27	424491	9,40	7,05	9,40
424351	Soins de plaie(s) complexes	7,55	5,67	7,55	424513	11,00	8,25	11,00
424373	Soins de plaie(s) spécifiques	12,45	9,34	12,45	424535	18,68	14,01	18,68
424395	Visite d'une infirmière relais pour des soins de plaie(s) spécifiques	12,02	9,02	12,02	—	—	—	—
425176	sondage vésical; instillation vésicale; lavage de vessie	3,45	2,59	3,45	425574	5,18	3,89	5,18
425191	soins aseptiques de vulve; irrigation vaginale; aspiration des voies respiratoires	3,14	2,36	3,14	425596	4,70	3,53	4,70
425213	lavement et/ou administration de solution médicamenteuse par une sonde rectale; tubage et drainage gastro-intestinal; lavage intestinal; nutrition entérale	3,14	2,36	3,14	425611	4,70	3,53	4,70
425390	Plafond journalier	16,43	12,33	16,19	425795	24,52	18,39	24,28
Honoraires forfaitaires par journée de soins pour des patients lourdement dépendants								
425272	forfait A	16,43	12,33	16,19	425670	24,52	18,39	24,28
425294	forfait B	31,66	28,50	31,42	425692	47,00	42,30	46,76
425316	forfait C	43,30	38,97	43,06	425714	64,49	58,05	63,53
Prestations techniques spécifiques de soins infirmiers								
425375	Honoraires forfaitaires par journée de soins comprenant un ou plusieurs actes dont la mise en place des perfusions, administration de l'alimentation parentérale...	38,37	28,78	38,37	425773	57,55	43,17	57,55
423113	Mise en place d'un cathéter à demeure	38,37	28,78	38,37	423312	38,37	28,78	38,37
421072	Retrait d'un cathéter à demeure	35,79	26,85	35,79	421094	35,79	26,85	35,79
427416	Remplacement d'une sonde vésicale sus-pubienne à ballonnet	9,89	7,42	9,89	427431	14,83	11,13	14,83
427475	Remplacement d'une sonde de gastrostomie à ballonnet	9,89	7,42	9,89	427490	14,83	11,13	14,83
Honoraires forfaitaires par journée de soins pour les patients palliatifs								
427011	forfait PC	61,94	61,94	61,94	427092	92,39	92,39	92,39
427033	forfait PB	50,46	50,46	50,46	427114	75,13	75,13	75,13
427055	forfait PA	46,76	46,76	46,76	427136	69,80	69,80	69,80
427173	forfait PP	46,76	46,76	46,76	427195	69,80	69,80	69,80
427070	forfait PN (honoraires supplémentaires)	30,33	30,33	30,33	427151	45,63	45,63	45,63
Honoraires forfaitaires pour les prestations dispensées aux patients diabétiques								
423135	Constitution du dossier infirmier spécifique au patient diabétique	30,07	30,07	30,07	—	—	—	—
423150	Education individuelle aux soins autonomes du diabétique	90,20	90,20	90,20	—	—	—	—
423172	Présence d'un infirmier référent lors de l'éducation individuelle	36,08	36,08	36,08	—	—	—	—
423194	Education individuelle avec explications sur la pathologie	30,07	30,07	30,07	—	—	—	—
423216	Forfait pour le suivi du patient après l'éducation aux soins autonomes	12,02	12,02	12,02	—	—	—	—
423231	Suivi d'un patient qui ne passe pas aux soins autonomes	0,30	0,30	0,30	423334	0,30	0,30	0,30
Consultation infirmière dans le cadre des soins à domicile								
429015	Consultation infirmière dans le cadre des soins à domicile	23,86	23,86	23,86	—	—	—	—

(1) AO = Assuré ordinaire, BIM/Omnio = Bénéficiaire de l'intervention majorée (ex VIPO) et personnes avec statut Omnio.

Prestations des sages-femmes

Numéros de code	Prestations	Honoraires semaine (1)	Remboursements	
			AO - BIM - OMNIO	
Soins Prénatals				
422030	Première séance individuelle d'obstétrique (minimum 60 minutes)	34,77	34,77	
422052	Séance individuelle d'obstétrique (séances suivantes) (minimum 30 min.)	24,83	24,83	
422096	Préparation individuelle à l'accouchement	16,56	16,56	
422111	Préparation collective de 2 à 5 femmes enceintes (par femme enceinte)	13,24	13,24	
Accouchements				
422575	Assistance pendant la phase de travail en cas d'accouchement à domicile	190,38	190,38	
422225	Accouchement à l'hôpital par une sage-femme du service	190,38	190,38	
422656	Accouchement effectué par une sage-femme à domicile	231,77	231,77	
422671	Accouchement effectué par une sage-femme en hospitalisation de jour	231,77	231,77	
Soins Postnatals (jusqu'à 1 an après l'accouchement)				
422796	Le jour de l'accouchement (possible 2 X)	34,77	34,77	
422774	Pendant les 3 jours suivants (1 X /jour)	57,94	57,94	
422811	1 ^{ère} consultation d'allaitement maternel	37,25	37,25	
422855	Consultation de suivi autour de l'allaitement maternel	31,45	31,45	

(1) Des honoraires plus élevés (50%) sont appliqués le WE et les jours fériés. Ils sont remboursés aussi à 100% en cas de conventionnement de la sage-femme.

La sage-femme est compétente pour surveiller, soigner et conseiller les femmes pendant la grossesse, l'accouchement et après la naissance de leur enfant. Nombre de sages-femmes exercent en milieu hospitalier mais quantité s'installent en tant qu'indépendantes pour exercer leur art sous toutes ses facettes, y compris à domicile.

La sage-femme donne des cours de préparation à la naissance et effectue les contrôles médicaux. Elle accompagne la future maman tout au long de la phase de travail et peut procéder à l'accouchement normal, sous sa propre responsabilité, que ce soit à l'hôpital, en maison de naissance ou à la maison. Après l'accouchement, elle prend soin de la maman et de son bébé, la conseille en matière d'allaitement maternel, propose des cours de gymnastique postnatale et réalise la rééducation du périnée.

La plupart des sages-femmes indépendantes sont conventionnées et leurs honoraires sont remboursés à 100% (75% en cas de non-conventionnement, pour les assurés ordinaires). Pour les préparations à l'accouchement, les honoraires sont libres afin de tenir compte des formations spécifiques et des approches proposées (haptonomie, chant prénatal, yoga, sophrologie...). Nous publions ci-contre les principales prestations.

Plus d'informations et nomenclature complète sur www.sage-femme.be
Tél.: 0497/25.80.22.

Exposition au Mac's

Le grand Atelier

Pour fêter ses dix années d'existence, le MAC's, le Musée des arts contemporains de la fédération Wallonie-Bruxelles au Grand Hornu, invite les enfants à découvrir son grand Atelier, ou "le traité de l'admirable diversité de la vie et du monde à l'usage des enfants".

Nous arrivons à l'heure du vernissage pour les enfants. Ils sont là en nombre, et c'est bien normal : cette exposition est faite pour eux, et tous les habitants du quartier sont invités. L'accrochage est à leur hauteur, les portes aussi, et c'est aux adultes de se baisser un peu pour entrer dans la première salle. Deux squelettes : le premier, d'un enfant de douze mois, le second d'un chimpanzé adulte. Et puis des portraits d'enfants dédiés à Notre-Dame de la Poterie, une rose et un cœur enflammés. "C'est le nœud de l'exposition, explique Laurent Busine, le directeur du MAC's. Comment les animaux se reconnaissent-ils entre eux ? Comment un oiseau reconnaît-il ses œufs, un père son enfant dans la foule ? On est tous pareils mais on se reconnaît dans la différence. Ce grand Atelier, est celui de la vie. Celui des enfants, que nous accueillons comme des grandes personnes, des visiteurs sérieux, ouverts sur le monde."

La maison et le nid

Dans la salle suivante, un œuf géant d'oiseau-éléphant de Madagascar et un nid de tisserin d'une incroyable finesse côtoient des dessins de René Magritte. Et notamment sa "Maison-nid", qui prend ici tout son sens. Les œuvres choisies ou les "empreintes de vie" n'ont pas été réalisées spécifiquement pour les enfants. Ce sont plutôt les thématiques abordées qui les toucheront : la famille, la fratrie, et la transmission ; la maison, le nid, la cabane, l'endroit où se reposer et être soi ; l'écriture, le langage, la communication, mais aussi la mort et l'absence.

"Le fil rouge de cette exposition, explique Laurent Busine, est à la fois modeste et précis. Un enfant est pareillement émerveillé par la couleur des

plumes d'un coq et par une œuvre d'art, aussi curieux devant une taupe ou un écureuil, que devant les œuvres de Jean Fautrier (1). Les œuvres d'artistes comme les bestioles du Musée d'Histoire naturelle de Mons sont là pour susciter l'émerveillement, de l'apparente banalité à la hauteur des œuvres, pour produire une réflexion, une position dans le monde. Si les enfants peuvent passer des plumes d'un coq aux tableaux de Fautrier, alors les adultes aussi. Bien que transformé par son éducation, l'adulte doit cependant faire le chemin inverse, aller du Fautrier à la plume de coq, et y trouver pareillement de la beauté."

Un peu comme dans un cabinet de curiosité, sont assemblés là les fameux animaux empaillés du Musée de Mons : des canards, un lapin, un cygne blanc qui émerveille Louisa, cinq ans et demi. Et puis un crâne de crocodile, qu'elle apprécie moins, parce qu'il n'a pas de fourrure. Éléonore, sa petite sœur aime beaucoup l'écureuil. Le crâne de crocodile ne lui fait pas peur puisque, de toute façon, "c'est pour du faux". Mais ce que Louisa tient absolument à nous montrer, c'est le travail de l'artiste Angel Vergera Santiago auquel elle a participé activement. Sur une grande table, posés comme des photos de famille, des petits écrans plasma, sur lesquels on peut voir en vidéo une famille sur sa terrasse, un groupe d'enfants dans une école ou un couple dans son salon. Puis une main apparaît au avant-plan, celle de l'artiste, tenant un pinceau, qui souligne les contours, redessine les formes et les personnages. Et elles sont bien là sur l'écran, Louisa dans son pull rose, et Éléonore, encore bébé, dans les bras de sa maman...

Mahault, huit ans, aime tout, mais surtout le gros œuf d'oiseau-éléphant. Il trouve ça très



© Mac's



Du dessin pour enfant (E Tutto oro) à l'œuvre d'art (Sainte Vierge).

bien, que l'on fasse des expositions pour les enfants, même si, dit-il, "les adultes peuvent les voir aussi, parce que quand les choses sont belles, tout est à partager".

Dessin au crayon

Les écriteaux accompagnant les œuvres d'art présentent simplement ce qui est donné à voir : "Une petite fille admire un arbuste en fleur", pour "La jeune fille au rhododendron" de Léon Frédéric, ou "Fleurs dessinées avec des crayons de couleurs" pour les merveilleuses roses de José Maria Sicilia.

Dans la dernière salle, sur de gros cubes blancs, une série d'objets reprend les thématiques abordées : Jésus dans les bras de sa mère, un crâne encore, un nid avec de "jolies plumes dedans". Comme un voyage joyeux et un peu bizarre. A l'extérieur, quatre sculptures

végétales offertes par l'artiste italien Giuseppe Penone, mélanges d'arbre vivant et de pierre, doivent "pousser encore un peu".

"J'ai la chance d'être encore naïf, confie Laurent Busine, de m'émerveiller encore d'une saloperie trouvée dans la rue, comme des œuvres d'art les plus belles du monde. Cette exposition, je ne l'aurais peut-être pas conçue il y a 20 ans, je n'aurais pas osé me lancer dans la mise en place d'un tel désordre. En fait, ce n'est pas du tout une exposition pour les enfants...". Ou alors pour celui qui sommeille encore en nous et qui ne demande qu'à s'émerveiller...

// LINDA LÉONARD

(1) Peintre français, 1898-1964.

>> Le grand Atelier, Traité de l'admirable diversité de la vie et du monde à l'usage des enfants • Jusqu'au 3 juin • Grand Hornu, rue Sainte-Louise à 7301 Hornu • 6 EUR, gratuit pour les enfants de moins de 6 ans. Plus d'infos : 065/65.21.21 • www.mac-s.be

Dans les livres

Santé, spiritualité et éthique

Reçois et marche

Frank Andriat, talentueux auteur bruxellois –notamment de romans pour la jeunesse, invite à prendre le chemin au plus profond de soi-même pour savoir mieux s'ouvrir aux autres et recevoir. "Me rendre capable de recevoir, prendre conscience que je suis une capacité, un espace pour l'autre. Et, pour être une capacité, cesser de vouloir me remplir. Je ne peux pas recevoir dans l'abondance, je ne peux recevoir que dans l'abandon", écrit-il. Une invitation à un travail de méditation qui se développe dans le silence et dans l'écoute. Une première réflexion spirituelle pour ceux et celles qui sont en quête de sens et cherchent un nouveau souffle dans leur vie.

>> Reçois et marche • Frank Andriat • Ed. Declée de Brouwer • 100 p • 2011 • 14 EUR.



La médecine autrement

Si la médecine flirte avec l'objectivité des sciences dites "dures", elle n'en demeure pas moins dédicacée à la prise en charge de patients singuliers. Face à la médecine de pointe, les patients demandent à ce que leurs souffrances soient reconnues, et les maladies "même si on peut les classer et les décrire scientifiquement, s'incarnent toujours dans des corps différents, dans des histoires particulières". Or médecine et subjectivité ne forment pas le couple parfait. Laurent Ravez et Chantal Tilmans-Cabiaux du Cides (Centre interdisciplinaire droit, éthique et sciences de la santé) ont réuni les contributions de plusieurs auteurs, médecins, philosophe, anthropologue... autour du ce duo en tension: médecine et subjectivité. Des questions émergent : "Doit-on basculer dans une médecine à la carte où chaque patient pourrait revendiquer sa différence et son droit à un traitement particulier ? Qu'advierait-il alors de la prétention scientifique de la médecine ?" Les auteurs proposent d'avancer dans la construction d'une "éthique de la subjectivité médicale".

>> La médecine, autrement ! Pour une éthique de la subjectivité médicale • Laurent Ravez et Chantal Tilmans-Cabiaux (éds) • Presses universitaires de Namur • 349 p • 2011 • 25 EUR.



Ni ange, ni bête

Médecin psychiatre de renom, Léon Cassiers comptait parmi ces soignants penseurs engagés sur les questions éthiques. Son rôle de président du Comité consultatif de bioéthique de Belgique l'a amené à côtoyer de près et à approfondir des problématiques comme la fin de vie, la procréation médicalement assistée, la prise en charge des personnes dépendantes. Décédé en mars 2009, il laissait un manuscrit qu'un petit groupe de proches et d'anciens collègues ont finalisé, sous le titre "Ni ange, ni bête. Essai sur l'éthique de l'homme ordinaire". En érudit, il y décrit d'abord les trois systèmes éthiques qui servent habituellement de référence (les éthiques basées sur la religion, sur la raison ou sur l'intérêt vécu subjectif). Puis, à partir de ces trois courants de pensée, il élabore à son tour un système de pensée qu'il appelle "l'éthique de l'homme ordinaire", cet "homme sans formation particulière, existant avec son bon sens et son expérience". Il décortique les notions de sens moral, de dignité humaine, et s'aventure dans des applications concrètes autour des questions d'euthanasie et d'interventions médicales dans la procréation. Un espoir guidait Léon Cassiers dans la rédaction de cet opus, celui d'apporter une contribution aux débats éthiques. La transmission de ses réflexions est à l'œuvre.

>> Ni ange, ni bête. Essai sur l'éthique de l'homme ordinaire • Léon Cassiers • Les éditions du Cerf • 387 p • 2010 • 28 EUR.



Se laisser guérir

L'importance, pour le malade, de méditer, d'avoir un temps spirituel pour lui, a déjà été évoqué par maints auteurs comme David Servan-Schreiber. Dans le premier ouvrage de la collection "Soins et spiritualités", Eckhard Frick, jésuite, médecin et psychanalyste, suggère également que la guérison ne relève pas seulement d'une activité thérapeutique et renvoie, en particulier, au désir d'être entier, réconcilié, authentique. L'auteur nous invite à explorer les multiples voies de la guérison et à interioriser les questionnements en proposant des exercices spirituels au fil du récit. Dans "Soins aux personnes âgées. Intégrer la spiritualité ?", second ouvrage de cette collection, Stéphanie Monod-Zorzi se demande, quant à elle, si l'intégration de la dimension spirituelle est réalisable dans notre manière de pratiquer la médecine aujourd'hui. Et dans le troisième ouvrage récemment publié, "Des religions à la spiritualité, une approche biomédicale du religieux dans l'hôpital", Guy Jobin aborde l'intérêt relativement récent de la biomédecine pour la spiritualité.

>> Se laisser guérir - réflexion spirituelle et psychanalytique • Eckhard Frick • Collection Soins et Spiritualités • Ed. Lumen Vitae • 91 p • 2011 • 15 EUR • Infos : 02/349.03.99 • www.lumenvitae.be



En bungalow sur la côte du Languedoc

Intersoc propose à nouveau, cet été, une formule d'hébergement en plein air à Vias Méditerranée en collaboration avec Vacanciel.



Alliant un confort certain aux joies et activités de la vie en plein air, cette formule de vacances connaît un développement important. Son coût particulièrement abordable constitue également un attrait non négligeable. Six hectares d'un site ombragé vous accueillent pour un séjour à la découverte du Languedoc.



Les mobile homes (capacité de 4 à 5 personnes) se composent d'un séjour avec banquette convertible pour une personne, d'une kitchenette équipée, de deux chambres à coucher (une avec lit double, l'autre avec deux lits individuels), d'une salle d'eau avec lavabo et douche, d'une toilette et d'une terrasse couverte avec mobilier de jardin.

Clubs enfants pendant les vacances scolaires (du 7 juillet au 1^{er} septembre) : juniors (7/10 ans), préados (11/13 ans), ados (14/17 ans).

Pendant les vacances scolaires, l'équipe d'animation VACANCIEL propose chaque jour une palette d'activités: mini-foot, concours de pétanque, tournois sportifs, aquagym, volley, jeux aquatiques...

Prix par période de 8 jours/7 nuits (arrivée le dimanche)

Du 6 mai au 17 juin	266 EUR
24 juin	434 EUR
1 ^{er} juillet	525 EUR
8 juillet	658 EUR
15 juillet	756 EUR
Du 22 juillet au 12 août	784 EUR
19 août	655 EUR
26 août	364 EUR
Du 2 au 9 septembre	280 EUR

A votre disposition sur place : piscine, aire de jeux pour enfants, mini-golf, ping-pong. Toutes les soirées sont animées.

Même formule

Encore quelques logements disponibles à **Argeles**, au Club Plein Air Vacanciel.

Prix promotionnels : réduction jusqu'à 26 % pour deux semaines !

>> Plus d'informations ou pour vous inscrire, contactez le service clientèle Intersoc au 070/23.38.98 de 8h à 18h (le samedi jusqu'à 13h) ou surfez sur www.intersoc.be

LIC A5654/LIC 7013

CONTACTS

Semaine sociale du MOC

"L'Odyssée de l'espace"

Entre emploi et développement durable, entre poids des lobbies et défense des plus fragiles, la 90^{ème} Semaine sociale du MOC qui se déroulera les jeudi 29 et vendredi 30 mars à Charleroi aura pour thème : "Le Mouvement social face à l'aménagement du territoire".



Deux questions seront principalement abordées : d'une part, comprendre les enjeux de développement économique et social sur nos territoires wallons et bruxellois. D'autre part, faire l'état des lieux du mouvement social, en particulier dans son aptitude à porter et défendre les plus fragiles.

Au programme :

> **Jeudi 29 mars**

Matin : Croissance, aménagement du territoire et société durable

Avec des exposés de :

- André Boulvin, Secrétaire du MOC de la Province de Namur,
- Bernadette Mérenne-Schoumaker, Faculté des Sciences, ULg,
- Claude Feltz, Faculté des Sciences agronomiques de Gembloux, ULg.

Après-midi : Comprendre nos territoires wallons et bruxellois

Avec des exposés de :

- Bénédicte Grosjean, Maître de conférence à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lille,
- Luc Maréchal, Inspecteur général DGATLP de Wallonie,
- Michel Debruyne, Service d'étude de l'ACW,
- Nicolas Dendoncker, Département de géographie, FUNDP.

> **Vendredi 30 mars**

Matin : crise climatique + espace public vraiment pour tous ?

Avec des exposés de :

- Jean-Pascal van Ypersele, Centre G. Lemaître de recherche sur la Terre et le climat, UCL,



- Lidewij Tummers, Chercheuse à l'Université Technique de Delft,
- Philippe Bodart, Secrétaire général d'Altéo,
- Jalil Bouridhane, permanent JOC,
- Bernard De Vos, délégué général aux droits de l'enfant.

Après-midi : l'aménagement du territoire, outil du capitalisme ou arme contre lui ?

Avec des exposés de :

- Hélène Ancion, Inter-environnement Wallonie,
- Claire Scohier et Mathieu Sonck, Inter-environnement Bruxelles,

Conclusions par Thierry Jacques, Président du MOC.

>> **Prix :** 45 EUR par journée (15 EUR pour les demandeurs d'emploi et étudiants) - 68 EUR pour les deux journées.
Lieu : CEME, rue des Français 147 - 6020 Charleroi.
Infos et inscription : MOC : 02/246.38.51 • maria.vazquez@moc.be • www.moc.be

Offres d'emploi

AIDE ET SOINS A DOMICILE DEPARTEMENT SOINS INFIRMIERS ENGAGE (H/F)

> **des infirmiers gradués ou brevetés**

temps plein ou partiel - entrée immédiate - pour Namur et environs immédiats.

Offrons : rémunération attractive, formation continuée, voiture de service avec usage privé, assurance groupe, chèques repas...

Rens. > 081/25.74.48 - centre.namur@asd-namur.be

Envoyez votre CV à l'attention de la direction des soins infirmiers, Aide et Soins à Domicile, rue du Lombard 8 bte 2 à 5000 Namur

LA CSC LIEGE HUY WAREMME CONSITUE UNE RESERVE DE RECRUTEMENT POUR SON SERVICE JURIDIQUE (H/F)

> **de juristes**

Profil : master en droit - une spécialisation en droit social constitue un atout, adhérer aux valeurs de la CSC et du MOC, être membre ou s'engager à le devenir, capacité de travailler sur matériel informatique, capacité d'accueil et de travail en équipe en vue de la réalisation d'objectifs juridiques et syndicaux, habiter la région et disposer d'un véhicule sont des atouts.

Envoyez votre CV avec une lettre manuscrite à Jean-Marc Namotte, Secrétaire fédéral de la CSC Liège Huy Waremme, Boulevard Saucy 10 - 4020 Liège pour le 4 avril à 12h. Examen écrit le 16 avril de 13 à 17h.

LA FEDERATION DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL CATHOLIQUE (FÉDEFOC) RECRUTE POUR LE DIOCESE DE BRABANT-BRUXELLES (H/F)

> **un conseiller pédagogique**

Pour l'accompagnement des écoles fondamentales d'enseignement spécialisé.

Plus de détails sur <http://enseignement.catholique.be>

Envoyez votre candidature avec CV et lettre de motivation à Jacqueline De Ryck, Conseillère pédagogique coordinatrice, SEGEC - FédEFOC, Av. Mounier, 100 - 1200 Bruxelles - jacqueline.deryck@segec.be

L'ALLIANCE NATIONALE DES MUTUALITES CHRETIENNES RECRUTE (H/F) POUR LES REGIONS DU HAINAUT ET DU BRABANT WALLON

> **un médecin-conseil**

CDI

Fonction : prodiguer des conseils tant à notre organisation mutualiste et à ses membres qu'aux prestataires de soins, contribuer à la bonne exécution de l'assurance soins de santé et indemnités, contrôler les secteurs de l'incapacité de travail et des soins de santé.

Profil : diplôme de docteur en médecine - une spécialisation en médecine d'expertise ou toute autre formation complémentaire constitue un atout, apprécier le travail pluridisciplinaire et les contacts variés, adhérer à la finalité sociale de l'organisation.

Offrons : une rémunération adaptée suivant le barème officiel.

Plus de détails : 02/246.44.86.

Envoyez votre CV avec votre candidature motivée par e-mail à jean-pierre.schenkelaars@mc.be ou par courrier au Dr Jean-Pierre Schenkelaars, médecin-directeur adjoint, Chaussée de Haecht 579 - 1031 Bruxelles.

L'ASBL LES AUBÉPINES, MAISON D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT POUR AUTISTES ADULTES, SITUÉE À INCOURT, RECRUTE (H/F)

> **un directeur**

CDI, engagement immédiat

Fonction : Encadrer, motiver et guider une équipe de 70 personnes, faire vivre le projet pédagogique de l'institution, assurer rigoureusement la gestion financière, collaborer avec le médecin coordinateur.

Profil : Diplôme de niveau supérieur avec une orientation socio-pédagogique, intérêt marqué dans l'encadrement, la gestion et le management, expérience de plusieurs années dans une fonction de direction ou de cadre dans le secteur non marchand, connaissance du monde du handicap, avoir suivi avec succès ou accepter de suivre la formation de cadre du non-marchand (exigé par l'AWIPH), disposer d'un véhicule.

Offrons : salaire en lien avec la fonction, avantages extra-légaux, fonction centrée sur les relations humaines et offrant de nombreuses responsabilités.

Envoyez votre candidature accompagnée d'une lettre de motivation et d'un CV complet pour le 15 avril au plus tard au Président du CA, asbl Les Aubépines - Rue Sainte Wivine, 15 - 1315 Sart Tilman.

L'ASBL AIDE & SOINS À DOMICILE (ASD) ENGAGE (H/F)

> **des infirmiers à domicile**

pour la région de Mons Borinage

Profil : diplôme infirmier A1 ou A2, motivé par le travail à domicile, faire preuve de discrétion, d'empathie et d'esprit d'équipe, disposer du permis de conduire B.

Envoyez votre candidature (CV et lettre de motivation) à Marie-Sophie Herman, rue des Canoniers, 1 à 7000 Mons - mariesophie.herman@fasd.be

Offres de service

LA RESERVE NATURELLE DES ENNEILLES NATAGORA ASBL RECHERCHE (H/F)

> **des bénévoles**

pour rejoindre son équipe et réaliser des travaux d'entretien dans la réserve naturelle, une matinée par semaine. Région de Durbuy.

Plus de détails : 086/32.34.56 - <http://reserveenneilles.over-blog.com>

LA CLINIQUE SAINT-LUC DE BOUGE RECHERCHE (H/F)

> **des bénévoles**

pour différents services (radiologie, unités de soins...) afin d'accueillir, guider, rendre de petits services ou écouter les patients hospitalisés.

Envoyez votre CV avec candidature à la Clinique St-Luc, rue Saint-Luc, 8 - 5004 Bouge ou ressources.humaines@slbo.be

en marche

LA SOLIDARITÉ, C'EST BON POUR LA SANTÉ

Chaussée de Haecht, 579 - BP 40 - 1031 Bruxelles
 ☎ 02/246.41.11 - Fax : 02/246.46.30 - enmarche@mc.be - www.enmarche.be

EDITEUR RESPONSABLE : Jean Hermesse, Opberg, 23 - Bte 11, 1970 Wezembeek-Oppem.

RÉDACTRICE EN CHEF : Catherine Daloze ☎ 02/246.46.29 - E-mail : catherine.daloz@mc.be

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION - JOURNALISTES :

Joëlle Delvaux ☎ 02/246.46.24 - E-mail : joelle.delvaux@mc.be -

Philippe Lamotte ☎ 02/246.57.51 - E-mail : philippe.lamotte@mc.be -

Virginie Tiberghien ☎ 02/246.46.26 - E-mail : virginie.tiberghien@mc.be

ADMINISTRATION - PETITES ANNONCES :

Carine Renquin ☎ 02/246.46.27 - Nelly Cohen ☎ 02/246.46.28

INTERNET : Jessy Doulette ☎ 02/246.46.23

MAQUETTE : Olagil sprl - Mise en page : Olagil sprl, Philippe Maréchal

Affilié à l'Union de la presse périodique UPP -
 Membre de l'Union des Editeurs de la Presse Périodique -
 Tirage moyen 460.000 exemplaires

BIMENSUEL - Parution tous les 1^{ers} et 3^{es} jeudis du mois (1^{er} jeudi du mois en juillet et en août)

IMPRIMERIE : REMY-ROTO - rue de Rochefort 211-213 - Zoning Industriel - 5570 Beauraing
ROUTAGE : BARBIER - Parc Créalys - Zoning industriel - 5032 Isnes (Gembloux)

MC, est-ce sensé ou sans C ?

La Fédération des scouts Baden-Powell de Belgique a fait la Une, ces derniers jours, avec l'abandon de la référence à Dieu, au sein de la loi scout. Ce fut l'occasion pour certains de remettre sur la table et en débat les "c" qui jalonnent l'appellation de nombreuses institutions, historiquement issues d'initiatives de l'Eglise ou en lien avec les valeurs chrétiennes.

Ces dernières années, plusieurs institutions se sont posé la question du "pluralisme situé". Dans notre pays, ces questions prennent, plus encore qu'ailleurs en Europe, une coloration particulière, directement politique. Notre histoire sociale, politique et associative est caractérisée par le développement de deux piliers : un autour des valeurs chrétiennes et du réseau chrétien, et l'autre autour des valeurs socialistes, du libre arbitre ou de la libre pensée. Ces actions et initiatives ont longtemps eu un prolongement politique au travers de partis (PS, PSC). Aujourd'hui, les institutions et les partis ont évolué mais les questions des institutions sur leur "C" ramènent toujours, sur la place du débat public, ces anciennes idées reçues ...

Au-delà des a priori

Nous sommes d'ailleurs, comme mutualité chrétienne, souvent catalogués, avant d'avoir été interrogés. Des a priori circulent sur nos positions relatives à des sujets comme l'euthanasie, l'avortement... Comme si la caricature d'un positionnement permettait une lecture plus claire et limpide de la société. Dans les débats qui entourent ces interrogations éthiques, on mélange malheureusement différents niveaux. Pourtant, la référence à Dieu, ce n'est pas l'obéissance aveugle à l'institution Eglise. La place historique des paroisses ou des communautés religieuses dans les services de santé ou d'enseignement, cela ne veut pas dire que ces services appartiennent à l'Eglise aujourd'hui, et encore moins qu'un Pape en donnerait la ligne de conduite. L'attachement aux valeurs chrétiennes ne signifie pas l'adhésion aux dogmes de la foi catholique.

Bref, se réclamer voire proclamer dans sa marque "MC" son adhésion à des valeurs chrétiennes, son positionnement historique et philosophique, ce n'est pas combattre ni s'opposer aux évolutions de la société contemporaine. Ce n'est pas faire fi du rapport actuel à la spiritualité. C'est l'accompagner en sachant d'où l'on vient et en tentant de savoir où l'on va. Cette ouverture à tous et à toutes au départ d'une position philosophique claire est ce qu'on appelle le "pluralisme situé".

Une conception solidaire et égalitaire de la société

Les mutualités chrétiennes n'ont jamais "appartenu" aux structures de l'Eglise catholique. Pourtant nous ne renions pas notre rapport aux valeurs chrétiennes de solidarité, notre philosophie, une conception de l'homme qui se construit d'abord et avant tout dans son rapport aux autres hommes. Notre conviction est que l'action collective et citoyenne est indispensable, en lien avec la responsabilité sociale vis-à-vis de tous, en particulier des plus fragilisés.

On nous oppose parfois que cette référence freine certains membres potentiels. Il nous revient que cette marque peut paraître démodée et ne plus être en phase avec les évolutions de convictions et de pensée de nos membres. Les membres des mutualités sont, pour une partie, devenus des clients qui choisissent leur affiliation sur la base, princi-

palement, de la qualité des services rendus, voire du retour sur investissement de leur cotisation. Ils choisissent notre organisme pour des raisons qui leur semblent objectives.

Mais la plus grande partie de nos membres choisissent aussi notre organisme parce qu'ils sont conscients qu'ils adhèrent à une organisation militante. Ils savent que nous sommes un mouvement, défenseur d'une conception de société, avec une vision de l'homme qui n'est pas qu'objet de nos services. Ils savent que pour nous "faire humanité" et "faire société", cela signifie aussi poser des choix clairs dans les services que nous mettons en place et apporter des soutiens importants à des associations porteuses de projets qui donnent place à chaque être humain. Ils partagent l'idée qu'on ne devient pas homme ou femme sans rapport aux autres. Ces membres sont des citoyens actifs et responsables et ce sont ces valeurs qui nous relient à eux.

Notre définition du rôle d'une institution telle que la nôtre est héritière de la conception promue à la fin du 19^{ème} siècle par l'Eglise catholique. Mais nous l'avons fait évoluer avec la société, surtout grâce à l'engagement volontaire d'hommes et de femmes dans nos structures démocratiques que constituent les assemblées générales et les conseils d'administration. Aujourd'hui avec un "C" dans notre nom, nous nous positionnons dans une conception solidaire et égalitaire de la société. Il ne s'agit pas de construire une protection sociale et de santé uniquement tournée vers une catégorie de la population mais bien de faire que riches et pauvres, malades et bien portants, quels que soit leur religion, leur philosophie, leur âge, leur sexe, soient couverts et protégés par cette assurance à laquelle ils contribuent tous et dont ils reçoivent tous en retour la même chose, les mêmes avantages. Il s'agit d'une société qui ne fait de discrimination ni par le haut, ni par le bas.

Passeurs de sens

Chacun de ceux qui se sont investis dans ces institutions, qui en ont porté, pendant quelques années ou plusieurs décennies, le projet et la modernisation savent qu'ils ne sont et ne seront jamais les propriétaires mais bien toujours les locataires. Les propriétaires sont les citoyens et les bénéficiaires de nos institutions. Les dirigeants de celles-ci se doivent d'être des passeurs de l'histoire qu'ils transmettent à leurs suivants, et cette histoire a un sens.

Notre responsabilité de dirigeants consiste à faire évoluer les institutions pour qu'elles garantissent un avenir, une philosophie d'actions et un sens du bien commun à ceux qui leur font confiance. Nous ne sommes certainement pas les seuls à tenter de faire grandir nos institutions de cette manière, mais nous n'avons pas honte de l'avoir inscrite dans une conception de la vie en commun qui nous est parvenue de passeurs en passeurs dans une culture marquée par la tradition chrétienne. MC, c'est sensé !



© A.M. Jabouli

ça se passe

// Concert caritatif

Le samedi 24 mars, à 19h30, le Parlement des Donateurs qui vient en aide aux personnes souffrant de la pauvreté et de la solitude organise un concert "Orgue et jazzblue".

Lieu : 7, avenue Salomé - 1150 Bruxelles.

Rens. > 02/736.64.38 •

www.parlement-donateurs.org

// Moule perlière

Le samedi 24 mars à 13h, le CRIE d'Anlier organise une balade à la découverte de la moule perlière.

Prix : 4 EUR.

Lieu : au départ de l'église de Louftémont.

Rens. > 063/42.47.27 • www.crieanlier.be

// Culte de la Vierge

Le samedi 24 mars, Animation chrétienne et Tourisme organise une conférence : "Le culte de la Vierge". Prix : 12 EUR.

Lieu : 109, rue du Marais - 1000 Bruxelles.

Rens. > 02/219.75.30 • www.actasbl.be

// Amour durable

Le mardi 27 mars à 20h, Présence et actions culturelles organise une rencontre philosophique sur le thème "L'amour est-il durable?" avec Alain Finkielkraut. Prix : 7 EUR.

Lieu : 58/60, rue de l'Etuve - 1000 Bruxelles

Rens. > 02/545.79.11 • www.pac-g.be

// Géopolitique

Le mardi 27 mars à 20h, l'Atelier du voyage organise une conférence : "Géopolitique du monde contemporain". Prix : 7 EUR.

Lieu : 28, rue François Libert - 1410 Waterloo.

Rens. > 071/72.83.55 • info@latelierduvoyage.be

// Education des enfants

Le mercredi 28 mars de 20h à 22h, Globul'In organise un café-conférence sur les limites imposées aux enfants. Peut-on tout accepter? Quand punir? Prix : 3 EUR.

Lieu : 56/3, rue Grande - 5537 Anhée.

Rens. > 082/22.49.02 • www.globulin-amo.be

// Festif'Art

Les 28, 29 et 30 mars, l'Institut Cardijn organise, à l'occasion de ses 90 ans, un festival-colloque : "Festif'Art, culture et travail social. Réenchanter le social". Prix : Entre 15 et 30 EUR.

Lieu : 10, rue de l'Hocaille - 1348 LLN.

Rens. > www.institutcardijn.be

// Psoriasis

Le vendredi 30 mars à 18h45, le groupe d'aide à la recherche et à l'information sur le psoriasis organise une conférence : "Psoriasis? Comment sauver ta peau? Des solutions au quotidien!".

Lieu : 185, avenue Albert 1^{er} - 5000 Namur.

Rens. > 071/52.91.71 • www.gipso.info

// Obésité et cancer

Le vendredi 30 mars à 14h30, l'asbl Synergie Ecaussinnes organise un après-midi d'information : "Obésité et cancer". Conseils alimentaires pour éviter le cancer.

Lieu : 16, rue Stiernon - 7190 Ecaussinnes.

Rens. > 0484/50.68.32.

// Spectacle musical caritatif

Les 30 et 31 mars à 20h et le 1^{er} avril à 16h, aura lieu un spectacle musical avec la Troupe Libertad, au profit de l'association de lutte contre la mucoviscidose et l'asbl enfants cardiaques. Prix : 12 EUR.

Lieu : La Marlagne - 5100 Wépion.

Rens. > 081/87.86.87.

// Langue des signes

Le samedi 31 mars à 20h30, la Maison du conte présente des contes en français et langue des signes. Pour adultes et ados à partir de 10 ans. Prix : 8 EUR.

Lieu : 22, rue du Séminaire - 5000 Namur.

Rens. > 0473/97.76.8 •

bernadettetalherbe@hotmail.com

// Pâques

Le samedi 31 mars de 9h15 à 17h, le frère Hubert Thomas et les fraternités C. de Foucauld de Liège-Verviers animent une journée de ressourcement sur "Pâques... Une Renaissance?".

Lieu : Abbaye de Wavreumont - 4970 Stavelot.

Rens. > 0488/60.51.63 • johcey@hotmail.com

// Arbres fruitiers

Le samedi 31 mars de 9h à 17h, l'association des amis de l'Abbaye de Maredret organise une journée pour apprendre la taille des arbres fruitiers.

Lieu : 3, rue des Laidmonts - 5537 Maredret.

Rens. > 082/69.90.93 •

www.amis.abbayedemaredret.be

// Psaumes

Le lundi 2 avril à 20h à Herve et le mercredi 4 avril à 20h15 à Wavreumont, l'Unité pastorale de Herve présente les psaumes de Paul Claudel. Prix : 10 EUR.

Rens. > 087/67.88.80.

// Langue des signes

Du 2 au 6 avril, l'asbl Surdimobil organise deux stages de langue des signes. Pour enfants de 6 à 12 ans : 75 EUR. Pour adultes : 100 EUR.

Lieu : 78-80, rue Monuphe - 4000 Liège.

Rens. > 04/344.05.30 • www.sudimobil.org

// Energie et habitat

Le samedi 7 avril de 9h30 à 12h30, Nature et Progrès organise une conférence : "Isolation et étan-chéité à l'air". Prix : 7 EUR.

Lieu : 520, rue de Dave - 5100 Jambes.

Rens. > 081/30.36.90 • www.natpro.be

// Enfant-roi

Le vendredi 13 avril, l'Ecole des parents et des éducateurs organise une journée de réflexion sur : "Enfant-roi... Enfant victime!". Prix : 60 EUR.

Lieu : Av. de Fré, 62 - 1180 Uccle.

Rens. > 02/733.95.50 • www.ecoledesparents.be

// Alzheimer

Le mercredi 18 avril à 20h, la Ligue Alzheimer asbl organise une conférence : "Approche de la maladie d'Alzheimer via la musicothérapie".

Lieu : 32, rue Edith Cavell - 1180 Bruxelles.

Rens. > 02/764.20.79 • www.alzheimer.be

// Concert choral caritatif

Le samedi 28 avril à 20h, les chorales Les Rivelaines et Résonnances de Braine-le-Château présentent à l'église d'Ophain, un concert-choral au profit de l'asbl Les Fauteuils volants. Prix : 12 EUR.

Rens. > 02/384.86.80 • www.fauteuilsvolants.be

// Pistes de lancement

Organisé par l'Espace Catastrophe, le 12^{ème} festival "Pistes de lancement" revient, du 21 mars au 5 avril : 30 spectacles, nouvelles créations de compagnies. Un cirque jeune, inventif, drôle et émouvant. Un florilège des numéros est aussi à découvrir lors des représentations "Tour de pistes".

Lieux : théâtre Varia, théâtre Marni, Maison des cultures (Molenbeek), Espace Catastrophe...

Rens. > 02/538.12.02 • www.pistesdelancement.be

// Austérité, précarité

Le vendredi 30 mars, le Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté, l'Agence Alter et d'autres associations organisent une matinée d'information et de mobilisation sur le thème : "Vague d'austérité, vague de précarité". Inscription gratuite et obligatoire.

Lieu : rue Fernand Bernier 40 à 1060 Bruxelles

Rens. > khamisa.achargui@fdss.be

// Prévenir le burn-out

Les 13, 14 et 15 avril, l'Ecole des parents et des éducateurs organise un séminaire pour se poser, explorer ce qui épuise, retrouver des espaces de confort et d'efficacité professionnelle. Avec Véronique Vincart, psychologue. Prix : 180 EUR.

Lieu : Bruxelles

Rens. > 02/733.95.50 • www.ecoledesparents.be